



La Défenseure des droits recommande auprès des pouvoirs publics une réévaluation en profondeur de l'information aux familles et une réflexion sur la nature des droits des familles, au regard des inégalités sociales. © kazy - stock.adobe.com

La Défenseure des droits a rendu un rapport, le 26 octobre 2021, sur "[la personne défunte et ses proches face au service public funéraire](#)". Ce rapport fait suite à un précédent rapport, consacré à la législation funéraire, rédigé il y a dix ans, à destination des élus et des opérateurs funéraires. Le rapport 2021 s'attache particulièrement au respect, par les services publics funéraires, de la famille et des proches du défunt.

## **Des difficultés plus nombreuses pour les familles**

Levée de l'interdiction des soins de thanatopraxie pour certains défunts victimes d'hépatites ou du VIH, rédaction d'un guide juridique à destination des collectivités locales... Certaines avancées sont saluées mais la Défenseure des droits note que le nombre de réclamations reçues de la part des familles endeuillées est en hausse (doublement du nombre de dossiers traités depuis 2014).

Plus de 200 dossiers relatifs au droit funéraire ont été traités entre 2011 et 2021 ce qui est très faible rapporté au nombre de cimetières (40 000 cimetières en France) et aux 600 000 décès constatés chaque année en France. Néanmoins, une tendance se dessine révélant des difficultés de plus en plus nombreuses pour les familles ou les proches dans les démarches liées aux funérailles.

Ce constat est mis en parallèle avec des évolutions sociétales :

- transformation de la cellule familiale (PACS, PMA, familles recomposées...);
- éloignement des lieux de sépulture de la cellule familiale.

La Défenseure des droits pointe également une cohabitation complexe entre le droit funéraire ancien, imprégné d'une logique de police administrative, et le droit civil en constante évolution.

Le droit funéraire est inscrit dans le code général des collectivités territoriales selon lequel chaque commune à la responsabilité de prévoir "*un terrain [...] pour l'inhumation des morts*". Il revient donc au maire d'assurer l'entretien et les conditions d'hygiène des cimetières ainsi que la délivrance de concessions. Or, la méconnaissance des règles funéraires par les collectivités donne parfois lieu à des litiges entre les institutions et la famille.

## **Pour une adaptation du droit**

Face à ce constat, la Défenseure des droits recommande :

- une réévaluation en profondeur de l'information aux familles ;
- une réflexion sur la nature des **droits des familles**, au regard des inégalités sociales (places dans les cimetières) ;
- une incitation à recourir au Défenseur des droits pour régler à l'amiable les litiges plutôt que de mettre en œuvre des procédures longues, coûteuses et incertaines dans leur issue.



SOCIÉTÉ

# Les rites funéraires à l'épreuve du Covid

**Cérémonies reportées après les confinements, funérailles en ligne, plateformes numériques dédiées aux témoignages... En ce jour de la Toussaint, retour sur les adaptations qu'a dû opérer le secteur funéraire dans le contexte pandémique.**

« Ce que je vais dire est terrible à entendre, mais [...] nous ne devons pas déroger à la règle qui a été fixée. » À la demande d'une téléspectatrice qui voulait se rendre à l'enterrement d'un ami lors du premier confinement, le Premier ministre, Édouard Philippe, avait répondu par la négative, « avec une grande tristesse ».

Depuis, les règles se sont assouplies. Mais le déroulement des rites funéraires s'est trouvé fortement chamboulé par l'épidémie de Covid-19 et les contraintes sanitaires : fermeture immédiate des cercueils empêchant de voir une dernière fois l'être cher, pratique de certains soins mortuaires interdite, nombre limité de présents aux cérémonies ou encore obligation du respect des gestes barrières dans un contexte émotionnel fort... À travers ces nombreux protocoles, obligatoires au plus fort de la pandémie, le rapport au deuil a été profondément modifié et les professionnels du secteur ont dû faire preuve d'inventivité.

## Cérémonies en ligne

Certains établissements funéraires ont permis aux personnes ne pouvant pas assister physiquement aux cérémonies de les suivre en ligne en ayant même la possibilité de prendre la parole à distance. Autre innovation : des cérémonies d'hommage ont été organisées a posteriori, au sortir des différents confinements.

La période pandémique a par ailleurs accéléré la digitalisation de certaines démarches administratives ainsi que le développement de plateformes numériques déjà existantes, permettant de laisser au défunt un ultime hommage, sous forme écrite ou photographique. Autre phénomène accentué par le Covid-19 : le recours des familles



Chaque année à la Toussaint, les Français rendent hommage à leurs disparus. Photo d'illustration Julio PELAEZ

aux agences funéraires afin qu'elles nettoient et déposent de leur part une gerbe de fleurs sur la tombe des disparus. « Nous avons dû réinventer les obsèques afin d'aider au mieux les proches à faire leur deuil », reconnaît Guillaume Fontaine, coprésident de la CPFM, l'une des principales organisations patronales du secteur.

Avec une hausse de 9 % du nombre de décès en 2020 (669 000 morts) dans un secteur en difficulté de recrutement, le personnel funéraire a été grandement sollicité durant toute la période de l'épidémie.

Conseillers funéraires, maîtres de cérémonie, porteurs, thanatopracteurs, marbriers... Près de 25 000 professionnels ont toutefois permis d'éviter du mieux possible d'ajouter à la crise sanitaire la crise funéraire et son lot de scènes symboliquement traumatisantes que d'autres pays ont connues.

Étienne OUVRIER

## Avis d'obsèques : la cause du décès de moins en moins cachée

À l'âge où d'autres collectionnaient les vignettes Panini, Denis Cosnard empilait les avis d'obsèques. Dans son dernier ouvrage en date, le journaliste décrypte l'évolution du carnet de deuil et relève une évolution sensible dans la rédaction des faire-part ces deux dernières années : « La cause du décès qui était jusqu'alors l'un des principaux tabous de notre société est de moins en moins tue. Les premiers mois de l'épidémie, le mot Covid était quasiment absent de la rubrique nécrologique puis, au bout de quelques semaines, il a fait son apparition », écrit-il. À tel point que certains avis de décès américains en sont devenus un outil militant en faveur du port du masque à l'heure où Donald Trump tergiversait.

Malgré l'explosion des réseaux sociaux, la parution de l'avis de décès reste un passage obligé pour les familles, de manière plus ou moins

conventionnelle ; et il n'est plus exceptionnel que les rédacteurs réalisent un pas de côté dans la formulation des faire-part. « C'est d'ailleurs ce qui m'a intéressé dans cette enquête », explique Denis Cosnard qui voit pour les familles l'opportunité de commencer un beau roman post-mortem dans la rédaction innovante de ces actes. Sans désacraliser le document, on y apporte une touche plus personnelle qui peut renvoyer à la personnalité ou la trajectoire du défunt, à son orientation sexuelle, à ses passions... Et il est de moins en moins rare que le futur défunt rédige lui-même son avis d'obsèques et ses remerciements à la première personne du singulier, quand il a eu le temps de s'y préparer évidemment.

Fabrice VEYSSEYRE-REDON

\*L'annonce de ma mort est très exagérée aux éditions du Cherche midi - 15 euros.

## À SUIVRE...

### ■ Faut-il réformer le droit funéraire ?

Claire Hédon, Défenseuse des droits, appelle de ses vœux une réforme en profondeur de la réglementation funéraire qu'elle décrit comme « ancienne et mal connue ». Dans un rapport publié le 27 octobre, elle propose, notamment, que la gratuité des services funéraires des personnes en situation de grande précarité financière soit inscrite dans la loi et ne soit plus soumise à l'appréciation des municipalités. Le rapport suggère également de faciliter l'accès aux caveaux familiaux pour les membres de familles recomposées, concubins non-pacés parents par alliance actuellement considérés comme « étrangers » au défunt.

# 39 %

de défunts incinérés en France : une part en augmentation chaque année.

# 4 500

euros : le coût moyen d'une inhumation dans l'Hexagone, contre 3 500 € pour une crémation.

## QUESTIONS À

Marie-Frédérique Bacqué

Psychologue, professeure de psychopathologie à l'université de Strasbourg

## « Célébrer les morts est une bonne chose »

En quoi cette Toussaint 2021 est-elle particulière ?

Pour les familles, cette Toussaint est l'occasion de célébrer les morts qui n'ont pas pu vraiment l'être au plus fort de l'épidémie de Covid-19. Les restrictions sanitaires ont limité les rituels funéraires. Au tout début, en mars 2020, les familles ne pouvaient pas revoir leurs morts, dont le corps et le visage étaient recouverts pour éviter les contaminations. Or, il est essentiel de pouvoir reconnaître et retrouver affectivement les traits d'un défunt à travers son visage pour lui dire adieu.

À partir d'avril 2020, sous la pression, le gouvernement a relâché cette contrainte. Ensuite, les restrictions se sont progressivement allégées, mais le nombre de personnes pouvant voir le défunt restait limité. Les familles devaient déléguer quelqu'un pour revoir le mort. Le nombre de participants aux cérémonies restait limité. Aujourd'hui, avec la baisse des contaminations, les restrictions sont beau-

coup moins lourdes et les familles ont envie de se retrouver. Mon espoir, c'est que les endeuillés puissent de nouveau célébrer leurs morts, retrouver et même réinventer les cérémonies manquées.

### Pourquoi est-ce important de se retrouver à cette occasion ?

Ce moment montre l'importance d'être en relation symbolique avec ses morts. En se retrouvant sur sa tombe ou sur le lieu de dispersion des cendres, à travers les récits de sa vie et des relations de ses proches avec lui, dans les rites funéraires modernes on parle beaucoup du défunt. On parle même au défunt. Cette Toussaint 2021 va permettre aux familles de se retrouver et, peut-être, de réparer ces départs qui n'ont été accompagnés qu'en catimini.

### Quel impact psychologique ont eu ces cérémonies manquées sur les endeuillés ?

Les restrictions de 2020 ont été mal vé-

cus.

Les rites funéraires ont un effet sur le deuil. Célébrer les morts est une bonne chose : cela ne rend pas plus triste ni plus mortel, cela permet au contraire de se sentir mieux, ensemble, de mieux supporter la perte. Avec les 300 questionnaires obtenus grâce à l'étude Covidueil, nous analysons comment la réduction des rites funéraires peut augmenter les risques psychopathologiques. Quand on est en deuil, on est triste, c'est tout à fait normal. Mais le deuil peut se compliquer parfois gravement, avec un risque de glissement vers une dépression pathologique, par exemple. L'accompagnement collectif par la famille permet de prévenir ces effets. La période que nous venons de traverser entraîne un risque de forte hausse des complications du deuil. Célébrer nos défunts permet de le limiter.

Propos recueillis par Élodie BÉCU



Document remis

## Des funérailles organisées pour les morts isolés

En France, près d'une vingtaine d'associations et collectifs veillent à la dignité des funérailles des personnes dites isolées, ces défunts qui n'ont plus d'entourage ou pour lesquels il n'a pas été possible de le retrouver et dont le corps n'a pas été réclamé. Parmi eux, figurent des sans-abri, des personnes âgées, des immigrés et des personnes en situation précaire.

Comme « Morts de la rue » à Paris, « Morts sans toi (t) » à Lyon ou encore « Grains de Sable » à Strasbourg, ces organisations s'affairent à retrouver famille et amis des disparus, allant parfois jusqu'à interroger les riverains sur l'existence de proches susceptibles de se rendre aux funérailles.

### Offrir aux disparus isolés l'adieu le plus digne possible

Si des proches sont identifiés, ces associations leur transmettent le lieu et la date des obsèques.

Si aucun membre de l'entourage ne peut assister à la cérémonie, c'est un ou plusieurs membres de ces collectifs qui s'y rendent. Salariés et bénévoles



En France, des associations et collectifs s'occupent de fleurir les tombes des défunts isolés. Photo C.ROCCA

les œuvrent au quotidien dans le souci d'offrir aux disparus isolés l'adieu le plus digne possible.

Ces associations dénombrent une augmentation des accompagnements funéraires sur l'année 2020 en raison d'une hausse du nombre de morts, liée au Covid-19, mais aussi car le virus a parfois rendu impossible le déplacement des proches aux funérailles ou encore le rapatriement du corps dans le pays d'origine du défunt.

E.O.

TTE-GE1 02



## PATRIMOINE

# Avec le musée du téléphone, ils réussissent un sacré numéro

L'association de recherches historiques sur les techniques de communication (ARHISCOM) va enfin ouvrir son musée du téléphone en centre-ville. Histoire d'un patrimoine mais aussi d'une passion.

N'en déplaise à Claude François et à d'autres, le téléphone ne pleure plus à Narbonne. Le binôme, Renaud Laus et Bernard Chenot, les coprésidents de l'association, va ouvrir, boulevard Marcel Sembat, un musée entièrement dédié au téléphone et à son évolution technologique. « Tout a commencé en 1984, avec d'autres membres de l'association nous avons res-

tauré la tour Chappe télégraphique de Jonquières puis nous l'avons restituée à la ville comme patrimoine industriel », confie Renaud Laus.

La tour Chappe, un mât articulé qui permettait aux représentants de l'État au XVIII<sup>e</sup> siècle de communiquer de Narbonne à Perpignan à travers sept relais. Très vite, l'idée de réaliser un musée dédié au téléphone s'est imposée. Les deux hommes ont alors arpenté, brocantes, vide-greniers... pour dénicher des objets rares. La collection s'est montée au fil des années et a trouvé une vitrine au domaine de l'Hospitalet avec Jacques Ribourel puis au Grand Castelu qui malheureusement devait s'achever en 2014. « Depuis cette date, nous étions à la recherche d'un local », reprend Bernard Chenot.

« En 2020, nous avons pu signer un bail avec un propriétaire au 38, boulevard Sembat », poursuit-il. Mais là encore la pandémie a quelque peu perturbé la finalisation du projet.

Plusieurs années avant de trouver un local en ville

Au total, les deux complices présenteront quelque 120 téléphones avec des modèles exceptionnels. « Certaines pièces pourraient avoir leur place dans de grands musées, des pièces désormais introuvables comme le télégraphe Morse », affirme Bernard Chenot. Dans une des vitrines un téléphone Berthon Ader de 1892 ; « Il fallait un an de salaire d'un ouvrier pour s'en payer un », dit encore le coprésident de l'association.

« En 1892, Narbonne possédait le premier centre téléphonique avec dix-sept abonnés », lance en souriant Bernard Chenot. « En 1881, lors de la foire de l'électricité à Paris, ils avaient inventé le théatrophone », s'amuse-t-il encore à raconter. Des micros déposaient sur la scène reliaient à des téléphones à l'extérieur.

## ■ Du téléphone à manivelle au portable

Au fil des vitrines, on découvre l'évolution technologique, les créations et l'imagination des ingénieurs. Téléphones à manivelle, avec l'obligation de passer par une opératrice ; « Je voudrais le 22 à Asnières » pour les moins jeunes. Puis le premier téléphone à cadran en 1913 avec un central téléphonique automatique qui fait disparaître pour le national les opératrices. Et en quelques décennies, les ingénieurs se surpassent pour réaliser les premiers télépho-

## 137 années de l'histoire du téléphone

nes portables, une autre étape sans aucun doute. C'est une véritable épopée, aventure industrielle sur 137 années que l'on découvrira au salon du téléphone. Des QR codes disposés dans les vitrines permettent de s'informer sur les différents téléphones exposés mais un des guides sera présent pour toute précision. Avec le musée du téléphone, c'est désormais plus Bell la vie !

**Jean-Luc Letitre**  
▶ Entrée 5 € par personne. Inauguration officielle, le 6 novembre à 11 heures, au 38, Bld Marcel Sembat. Visites pour les écoles, collèges, lycées prévues. Renseignements : 06 89 08 65 94 ou 06 87 82 74 69 ou encore : <https://www.museedutelephone.fr/>



▶ Bernard Chenot et Renaud Laus installent leur musée sur le boulevard Sembat.

Philippe Leblanc



▶ Des téléphones de XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours, plusieurs centaines de pièces de collection.

## SOCIÉTÉ

## Marché funéraire, des agissements déroutants

Face aux évolutions des pratiques comme des annonces commerciales trompeuses qui ne cessent d'inonder le marché du funéraire, la Fédération Française de Crémation met en garde.

Face aux évolutions des pratiques comme des annonces commerciales trompeuses qui ne cessent d'inonder le marché du funéraire, la Fédération Française de Crémation met en garde.

**Dispersion des cendres.** Contrairement à certains propos, volontaires ou non, la dispersion des cendres est toujours et encore autorisée, en pleine nature, en mer, en montagne, au jardin du souvenir du cimetière communal !

**Contrat obsèques.** Il n'y a aucune obligation de souscrire un contrat obsèques en entrant en EPHAD, ni pour financer ses obsèques à l'avance !

Le corps d'une personne décédée en résidence spécialisée peut y demeurer jusqu'aux funérailles car juridiquement, c'est son domicile ! Les volontés exprimées pour les modes d'obsèques et de sépulture sont protégées par le code pénal et doivent être absolument respectées.

Le Mouvement crémaliste est présent pour aider à rédiger et veiller à l'exécution des volontés, en allant en justice si besoin et as-

sister la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles ! Gestion des crématoriums.

**Surveiller les crématoriums.** La Fédération demande aux élus : « Leur responsabilité étant engagée, de surveiller et contrôler les crématoriums, qui sont et restent des équipements de service public, même lorsqu'ils sont gérés en délégation de service public ! De veiller à ce que les ressources financières générées par le retraitement des divers métaux récupérés après la crémation

## Créer un comité d'éthique dans l'intérêt des usagers

figurent bien dans les comptes d'exploitation du crématorium ».

D'inviter, voire impulser la mise en place, dans chaque crématorium, d'un comité d'éthique, instance de concertation et de dialogue, afin de travailler collectivement et en toute transparence, dans l'intérêt des usagers.

**Mise en garde des familles.** La Fédération réaffirme que l'intérêt général est qu'aucune sépulture d'urnes ou de concession ne soit autorisée en dehors des cimetières ou sites cinéraires publics.

C'est la meilleure façon de protéger les droits des familles par rapport aux sépul-



▶ La Fédération des crémalistes appelle à la vigilance face à certaines pratiques.

Ph. L.

res de leurs défunts, notamment en cas de liquidation judiciaire des sociétés, propriétaires privés des terrains.

**Urnes funéraires.** Attention au choix et à

l'emploi des urnes ! Favorisons les urnes biodégradables plutôt que du granit : c'est positif pour le porte-monnaie et pour le bilan carbone !



# France 24

## Impact écologique des funérailles : la pollution s'invite jusqu'à notre mort

Publié le : 01/11/2021 - 07:03

Quelque 60 % des Français choisissent encore de se faire inhumer malgré le coût environnemental, selon l'Association française d'information funéraire (Afif). © AFP (Archives)

Texte par :Bahar MAKOOI

4 mn

Écouter l'article

**Par inhumation ou crémation, les funérailles ont un impact environnemental insoupçonné pour les sols et l'atmosphère. L'usage de formol, très répandu dans les soins aux défunts en France, est source d'une importante pollution après la mort et les pratiques plus écoresponsables restent peu répandues.**

Même enterrés six pieds sous terre, nous continuons de [polluer](#). Selon [une des rares études françaises sur l'impact environnemental des obsèques](#), commandée par les services funéraires de la Ville de Paris, une inhumation produit jusqu'à 833 kg de CO<sub>2</sub>, soit presque autant qu'[un aller-retour Paris-New York en avion](#).

"Pollution des nappes phréatiques, pollution de l'air... Inhumation au cimetière ou crémation, toutes les funérailles seront polluantes", déplore Michel Kawnik, le fondateur de l'Association française d'information funéraire (Afif) contacté par France 24. "Il n'y a pas que les ours blancs qui accumulent les métaux lourds. Notre corps garde des molécules médicamenteuses et nous accumulons de très nombreux polluants", alerte-t-il.

En France, la tendance est à la crémation, méthode choisie par 40 % des Français pour leur sépulture, surtout dans les grandes métropoles, "essentiellement pour des raisons financières". Si la crémation émet en moyenne l'équivalent de 3 % des émissions carbone d'un Français sur un an, contre 11 % pour l'inhumation. [Celle-ci n'est pas plus "verte" pour autant](#).

### Du formol rejeté dans les airs

La faute au formol, un liquide extrêmement polluant, injecté en grande quantité (6 à 10 litres) dans les cadavres, pour les soins dits de conservation appelés thanatopraxie. Un embaumement très courant en France, où la thanatopraxie est [pratiquée sur 70 % des corps](#), alors que le recours aux formaldéhydes est strictement contrôlé ou totalement interdits dans la plupart des pays européens. Des soins "superflus", alerte l'Afif, pour qui de nombreuses sociétés de pompes funèbres "poussent" les familles à accepter ces injections de produits formolés "sans leur fournir d'explications".

"Ça ne sert à rien, hormis à faire doubler le coût des obsèques ; et ça pollue dangereusement", regrette Michel Kawnik. La crémation d'un corps formolé rejette des dioxines, "un véritable poison", selon l'Afif. Et pour ne rien arranger, la législation impose depuis 2018, aux crématoriums français de s'équiper de filtres prévenant la diffusion de poussières et de certains métaux, mais ces filtres n'empêchent pas les formaldéhydes de se répandre dans l'atmosphère.



## Le mercure des amalgames dentaires

Une autre source de pollution inquiète particulièrement l'Afif : le mercure, de moins en moins utilisé, mais encore présent dans les amalgames dentaires, notamment chez nombre de personnes âgées. Si les filtres semblent efficaces contre la diffusion de ce métal, Michel Kawnik estime que tous les crématoriums de France n'en sont pas encore équipés, malgré l'obligation légale.

"Le mercure chauffé à plus de 400 °C devient gazeux, il passe dans la cheminée du four de crématorium et il retombe en fines gouttelettes dans les alentours", prévient-il, regrettant que la France ne suive pas l'exemple de l'Espagne, où ces amalgames "sont retirés avant la crémation". Une vérification simple qui écarte tout risque de pollution pour le voisinage des crématoriums.

## L'inhumation, une pollution des nappes phréatiques

Dans le cas de l'inhumation, la pollution au formol et au mercure se fera aussi, mais "plus lentement". Dans une enquête, Reporterre [le quotidien de l'écologie] cite Claude Bourriot, ancien ingénieur sanitaire au ministère de la Santé, qui estime à [3,3 kg la quantité de formaldéhyde pur enterré par cimetière en moyenne](#). Les produits chimiques seront diffusés cette fois dans les nappes phréatiques à la suite de la dégradation du corps. "À long terme, l'inhumation est plus polluante", estime Michel Kawnik.

À cela s'ajoutent la pollution induite par les couches de vernis au polyuréthane utilisées pour l'esthétique du cercueil et l'impact carbone des monuments ou des pierres tombales en granit, produites en Chine pour la plupart.

"De plus en plus de familles sont à la recherche d'obsèques les moins polluantes possible, car elles souhaitent respecter pour leur défunt ce qu'il s'était imposé durant sa vie", observe Michel Kawnik.

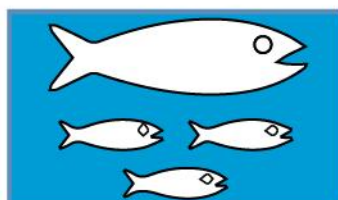
## Les cercueils en carton, encore rares

Face à ces préoccupations écologiques, certains services de pompes funèbres ont donc commencé à s'adapter. Ils proposent désormais des cercueils cirés, en bois brut, ou issus de filière biologiques.

Dans une certaine limite toutefois, déplore l'Afif qui reçoit des plaintes de familles à qui les services funéraires refusent encore l'utilisation de cercueils en carton, moins polluants, mais surtout beaucoup moins chers. "Rares sont les sociétés en France qui acceptent de vendre ce type de cercueils biodégradables. Il y a encore une réticence à accepter que des produits écoresponsables puissent être proposés", observe Michel Kawnik, pour qui de très nombreux progrès restent à faire dans les pratiques.



- Nos rendez-vous**
- **Lundi**  
Sport
  - **Mardi**  
Forces Vives
  - **Mercredi**  
Terre à Terre
  - **Jeudi**  
Grandeur Nature
  - **Vendredi**  
Côte à côte
  - **Samedi**  
#Solutions



**LE VRAI DU FAUX**

# Dispersion de cendres en mer, tout ce qu'il faut savoir

Alors qu'un Français sur deux envisage de choisir la crémation pour ses obsèques, les professionnels du funéraire tiennent compte de l'évolution des mentalités. L'occasion de proposer de nouveaux services pour répondre aux souhaits préalablement émis par le défunt, ou choisi par ses proches. La dispersion des cendres en mer est une prestation de plus en plus demandée, qui n'était réalisée autrefois que par les Sauveteurs en mer. Aujourd'hui, les professionnels du funéraire, indépendants ou groupes, proposent aussi cette formule. Mais attention cette opération est réglementée.



▶ La dispersion des cendres en mer, est une prestation de plus en plus demandée. Ph. V. P.

**■ A-t-on le droit d'effectuer une dispersion des cendres en pleine mer ?**

**VRAI.** Elle est régie par la loi du 2 janvier 1986 (article L.2213-23) du code général des collectivités territoriales. Ceci à condition de réaliser la dispersion à plus de 300 mètres du rivage, et l'immersion à 6 kilomètres (3 miles nautiques). Depuis 2008, la loi interdit de garder chez soi les cendres d'un défunt.

**■ Peut-on aussi le faire dans d'autres milieux aquatiques ?**

**FAUX.** La dispersion est interdite dans un lac, une rivière, un fleuve ou un cours d'eau. Les cendres ne peuvent pas être dispersées sur la plage ou sur la rive. C'est aussi interdit dans les lagunes, les ports et les chenaux d'accès.

**■ Il existe trois manières de procéder ?**

**VRAI.** La première, consiste après ouverture de l'urne à effectuer une dispersion des cendres à la surface de la mer. Le bateau doit se trouver à un minimum de 300 m de la côte. Un rituel qui peut être suivi à terre par famille et amis.

La seconde, qui semble la plus fréquente consiste à réaliser l'immersion de l'urne. Elle sera déposée sur l'eau à au moins 6 km des côtes, avec quelques fleurs ou une couronne. La troisième, est l'immersion de l'urne en plongée. Elle sera déposée par un plongeur à 15 mètres de fond, généralement dans une grotte sous-marine ou une cavité, cher au défunt.

**■ Peut-on utiliser n'importe quelle urne ?**

**FAUX.** Elle doit absolument être biodégradable, composée de carton, bois, sable, argile ou encore

pâte à sel. La distance exigée (6 km de la côte) est une précaution supplémentaire pour éviter que l'urne ne soit rejetée par les courants marins avant sa complète destruction. Le prix de ces urnes spécifiques varie entre 50 et 500 euros. Ajoutons que les fleurs qui accompagnent souvent cet acte, doivent aussi respecter l'environnement, et ne pas être piquées par exemple dans une mousse ou du plastique, seul le végétal doit être lancé à la mer.

**■ Y a-t-il obligation d'effectuer des démarches administratives ?**

**VRAI.** La personne en charge des obsèques doit faire une déclaration à la mairie de la commune de naissance du défunt. L'officier d'état civil l'inscrira sur un registre spécifique. Il est aussi nécessaire d'informer la mairie du port d'attache du bateau.

**■ Est-ce qu'un particulier propriétaire d'un bateau, peut réaliser la dispersion ?**

**VRAI.** Il n'est pas nécessaire de disposer d'une habilitation funéraire particulière. La dispersion entre dans le cadre d'un transport privé d'urne, qui est autorisé. Lorsqu'il est fait appel à un opérateur funé-

raire, la législation en vigueur est classique, à savoir le respect du nombre de personnes embarquées (homologué par le constructeur), et la détention des équipements nécessaires de sécurité. Rappelons que l'opération doit être déclarée, à la capitainerie du port d'attache du navire.

**■ Est-ce que les prix de cette prestation sont libres ?**

**VRAI.** Il n'existe pas à ce jour de grille tarifaire spécifique. La fourchette de prix peut aller du simple au double. Selon nos informations la prestation se situe en moyenne entre 200 et 400 euros.

Véronique Parayre

**PROFESSIONNEL DU FUNÉRAIRE**

Valentin Autonès : « La demande est chaque année plus grande »



▶ Une prestation soumise à réglementation, avec l'obligation d'utiliser une urne biodégradable. Ph. V. P.

Indépendant, installé à Argelès-sur-Mer depuis 25 ans, les pompes funèbres Autonès se sont adaptées.

« Il y a une méconnaissance du public sur la dispersion des cendres en mer, beaucoup pensent que c'est interdit » explique Valentin Autonès, qui propose cette prestation à bord de son propre bateau. « Les demandes sont chaque année plus nombreuses, j'en ai effectué six ces derniers mois. C'est toujours émouvant. En embarquant avec les plus proches du défunt, cette dispersion est in-

timiste, elle est symbole de liberté, c'est toujours très digne et ce geste répond très souvent à l'amour du défunt pour la mer. Je donne le point GPS, qui est généralement conservé par la famille. Le seul problème pour réaliser c'est la météo dont nous sommes tributaires ». Ce professionnel se charge des démarches administratives et veille à respecter l'environnement : « nous avons des urnes complètement biodégradables, pour les fleurs nous ne mettons pas de mousse, il n'y a que du végétal, souvent ce sont trois roses ! ».

V. P.

**TÉMOIGNAGE**

« Penser à elle en regardant la mer, est apaisant, c'est mieux que le cimetière »

Le chagrin est toujours présent, l'absence douloureuse pour Charles Dubart dont l'épouse est décédée en mai dernier. La famille ne voulait pas d'un enterrement dans le nord de la France, encore moins d'un caveau au cimetière. Ensemble ils ont choisi la dispersion de cendres en mer, au large de cette Côte catalane qu'elle aimait tant.

Amoureux de la mer, jusqu'à quitter les racines familiales pour s'installer en résidence permanente dans un paradis bleu, tel a été le choix de vie de M. et Mme Dubart. Des années de bonheur passées à proximité de la plage argelésienne, pour une retraite paisible. Mais il y a quelques mois, la maladie a frappé, et le



▶ Chaque matin à Argelès-sur-Mer, Charles Dubart contemple la mer, un environnement qu'il a choisi comme dernière demeure, pour son épouse. Photo V. P.

drame est arrivé. Des décisions ont été prises, comme le confie Charles Dubart : « Nous étions tous d'accord, mon épouse adorait la mer et ça n'a pas été difficile d'opter pour la dispersion de cendres. Nous ne voulions pas des contraintes, comme celle d'aller

sur une tombe au cimetière. Lorsque nous étions en mer, sur le bateau au moment de sa libération si je puis dire, nous avons ressenti un apaisement, elle était libre, dans un élément qu'elle aimait. Je vais à la plage chaque matin, et si mes larmes coulent, c'est parce que

« Au moment de la dispersion, nous avons été apaisés »

je sais qu'elle est bien, apaisée dans cet univers de liberté. Ce n'est pas une contrainte de regarder la Méditerranée, la Côte Vermeille, le soleil, l'horizon. C'est aussi plus facile de penser à elle, dans cet environnement. D'ailleurs lorsque mon heure viendra, j'ai dit à mes enfants que je souhaitais moi aussi la rejoindre en pleine mer ! ».

Véronique Parayre



TOUSSAINT

# La mort numérique, un « deuxième deuil » difficile pour les proches

Supprimer une simple fiche contact d'un proche disparu est un geste beaucoup plus douloureux qu'il n'y paraît. Quand il s'agit de gérer les comptes sociaux d'un défunt, c'est un nouveau gouffre qui s'ouvre...

Après le choc, après les obsèques, l'arrachement de l'être perdu, s'installe petit à petit le temps du souvenir. Croyant ou non, chacun aura sa façon d'appréhender cet « après », ce monde sans lui, sans elle ou iel. Pour certains, la bouée de sauvetage, ce sera le cimetière, pour d'autres les albums photos, et puis il y a ceux qui vont relire les conversations échangées par smartphone, ouvrir une

« **Supprimer un compte, ça peut être comme tuer la personne une seconde fois** »

page Facebook mémorielle. « Ça m'a pris un certain temps pour changer le contact de mon père et le mettre sur celui de ma mère », confie Vincent Podlunsek. Le créateur de POD Informatique, société catalane spécialisée dans la protection des données numériques, a une approche avant tout psychologique du travail du « légataire numérique ».

« On n'en parle pas assez, il y a des risques à connaître, des démarches différentes à adopter, mais la première question, c'est 'A-t-on envie de le faire ?' »

Parce que si on ne supprime pas un compte, il peut soit être piraté, soit se rappeler à votre bon souvenir quand vous ne vous y attendez pas. Une photo partagée qui refait surface au mauvais moment, une notification pour une date anniversaire sans qu'on s'y attende peuvent raviver le chagrin. Mais pour autant, « supprimer les données d'un proche décédé n'est pas évident psychologiquement », pointe Vincent

Podlunsek. « J'ai perdu quatre de mes meilleurs amis en cinq mois. Sur les quatre, il y en a deux dont je n'ai pas encore effacé les messages. » À ce moment-là, chaque image, chaque mail, chaque vidéo soulève un abîme



d'interrogations. « Et si celui-là, je le gardais ? » Chaque suppression est un choix. D'autant que les supports se sont multipliés ces dernières années. Il n'est pas rare d'avoir, avec la même personne, des conversations par SMS, mais aussi sur Messenger, Whats-

app, Instagram... « Supprimer un compte, si on n'a pas fait son deuil, c'est comme tuer la personne une seconde fois », témoigne le spécialiste informatique. « Au début, quand on perd un ami, on retourne souvent consulter ses publications, puis, en fonction de la proximité,

avec le temps, ça s'espace. » Face à ce « deuxième deuil », certains voudront alors créer un mémorial pour déposer des photos, discuter, échanger avec un groupe d'amis. Suppression ou page commémorative, il est possible également d'anticiper soi-

même les choix que devront faire nos proches après notre décès. Cela s'appelle le testament numérique. A lire ci-dessous, le tour d'horizon des dispositions des géants du numérique et de ce que la loi prévoit.

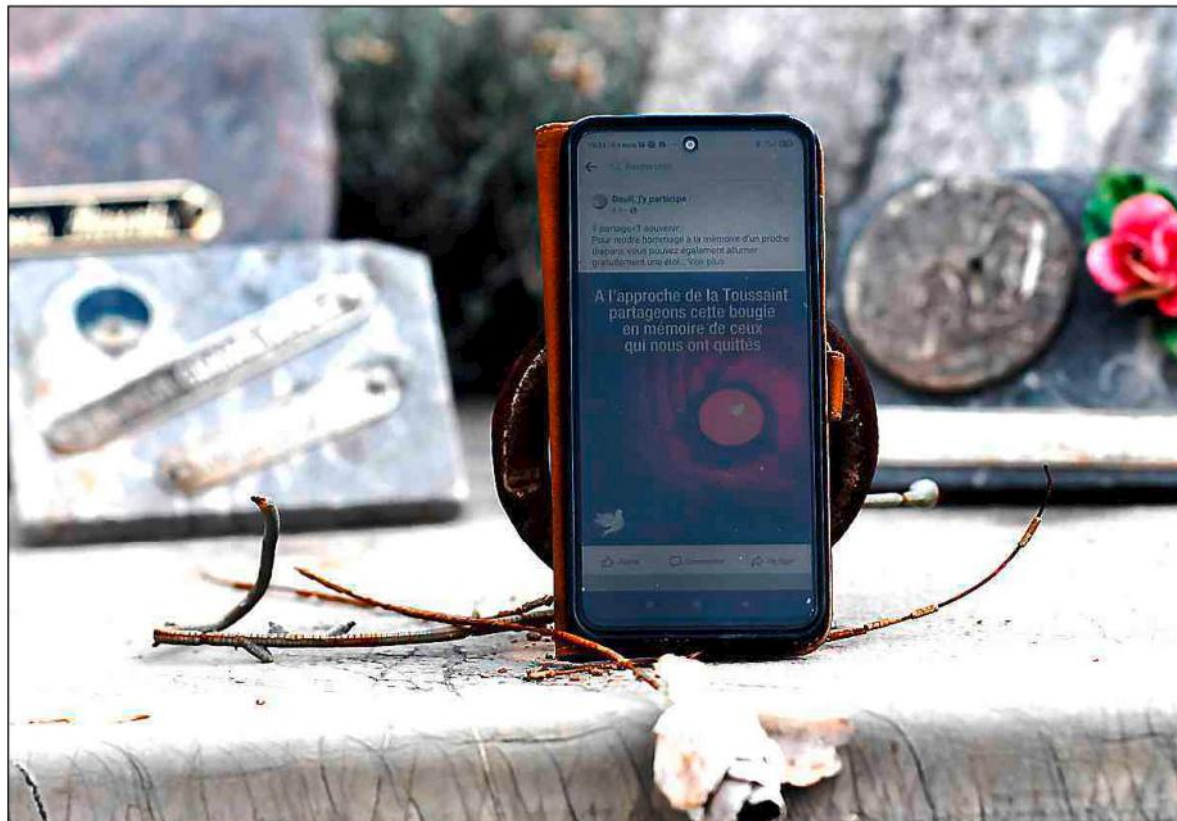
Sophie Babey

## Réseaux sociaux, mails, abonnements en ligne, forums, on laisse des traces numériques partout...

L'énorme masse des données numériques qui se baladent sur le web peut donner le vertige. Comment s'y retrouver ?

Chaque jour, 350 millions de photos sont téléchargées sur Facebook et 500 millions de tweets émis. Mais quand on pense « données personnelles », « la plupart des gens pensent photos, vidéos, posts, alerte Vincent Podlunsek, PDG du data center du Boulou Adamentis, spécialiste également de la protection des données numériques, à travers son entreprise perpignanaise POD Informatique. Mais on laisse des traces numériques partout, dans les mails, les forums... » Le spécialiste estime que dans les 2 à 6 mois après un décès, le temps de régler définitivement la succession, « il peut se passer beaucoup de choses avec ces données ». Ainsi, imagine-t-il, « un mauvais hacker peut récupérer des données piratées, comme par exemple l'a été la plateforme des tests PCR. Il dispose alors de numéros de sécurité sociale, adresses, dates de naissance. Tout ce qui peut permettre de récupérer une identité. Quand un conjoint est perdu dans les formalités administratives, s'il reçoit un mail lui demandant de se connecter ou de donner des documents, fragilisé par le deuil, il peut ne pas se méfier parce qu'il n'est pas en 'mode normal'. Il ne faut jamais oublier que les données peuvent être partout, qu'elles peuvent être exploitées. Regardez, un compte Amazon, PayPal, ou même Netflix, iTunes ou autre, vos données bancaires y sont, ça va très vite... »

En France, poursuit Vincent Podlunsek, la loi Informatique et libertés, article 85, établit des directives et des recours possibles devant les tribunaux. « Mais ça devient lourd, il vaut mieux se préparer à pouvoir supprimer ou déléguer. » Pour cela, plusieurs options : la plus simple étant de stocker sur une boîte mail ou un coffre-fort numérique partagé avec une personne de confiance, l'ensemble de vos codes d'accès à vos comptes. En faire ainsi votre « légataire nu-



Les lieux de souvenir se dématérialisent de plus en plus.

Photo Paul Mangin

mérique » qui pourra agir avec les mains libres sur tous vos profils, en votre nom.

« **Même inactifs, les comptes Facebook ne seront jamais fermés car ils rapportent de l'argent** »

Sinon, il faut opérer, compte par compte. Et là, c'est un peu la jungle des GAFAs. « Il y en a qui ont pris les devants, comme Google, sans doute à force d'être attaqué sur sa situation de monopole. Les boîtes Gmail et comptes YouTube, après un délai d'inactivité, sont automatiquement supprimés. On peut désigner jusqu'à 10 personnes contacts légitimes. » Facebook donne la possibilité de désigner un seul contact légataire. Mais le réseau social

va inciter à transformer le compte du défunt en page de commémoration, sans supprimer les posts. Pourquoi ? « Facebook travaille avec la Data (les données sont monétisées, NDLR) et au clic sur les pages pour les pubs. C'est pourquoi même inactifs, les comptes ne seront jamais fermés parce qu'ils rapportent de l'argent. » Les estimations chiffrées à 1,4 milliard le nombre de profils de personnes décédées sur Facebook d'ici 2100. Pour savoir comment en sortir, réseau par réseau, le PDG de POD Informatique recommande de consulter le tableau récapitulatif complet et mis à jour sur le site de la CNIL, page « Mort numérique », qui propose de télécharger un formulaire.

Sophie Babey

### L'outil Microsoft pour discuter avec un défunt

Bon goût ou pas ? Chacun sera juge. En janvier dernier, le magazine Forbes dévoilait que Microsoft a déposé un brevet pour un « chatbot », l'outil d'assistant vocal avec lequel on peut échanger par chat, qui permettra de discuter avec un défunt. Vincent Podlunsek, dirigeant de POD Informatique à Perpignan explique comment ça marche : « Un ordinateur analyse les informations accessibles partout dans la Data, sur Facebook, Instagram, les boîtes mail etc. Une intelligence artificielle retrouve les données personnelles de la personne décédée et reconstruit des conversations avec les mêmes mots. » Il est alors possible d'interagir avec cet outil qui va imiter le proche disparu. Selon Forbes, « le brevet affirme que le chatbot pourrait même ressembler à la personne : 'Sur certains aspects, une police de voix de la personne spécifique peut être générée à l'aide d'enregistrements et de données sonores liés à la personne spécifique'. Des données vidéos et des images pourraient même permettre de générer un modèle 2D ou 3D de la personne. Glacant, non ?

S. B.



## « Pour sa survie, le christianisme doit évoluer »

**Religions.** « Je suis convaincue qu'il est impératif de revenir à la source du christianisme, si on veut que celui-ci ait un avenir. Il est urgent de revenir à l'Évangile en sa fraîcheur. »

Marie-France Aubré (courriel) :

« Malgré la crainte de n'être pas comprise et de susciter une violente réprobation, je tiens à répondre au lecteur qui affirme que faire évoluer le christianisme est une mauvaise idée (O.-F. du 14 octobre).

Tout en respectant ce correspondant certainement très fervent, j'ose me situer aux antipodes de sa pensée. Contrairement à lui, je suis convaincue qu'il est impératif de revenir à la source du christianisme, si on veut que celui-ci ait un avenir. Il est urgent de revenir à l'Évangile en sa fraîcheur.

Il est urgent d'emprunter cette voie qu'ont suivie les premiers chrétiens. C'est aux alentours du IV<sup>e</sup> siècle que tout a déraillé. Sous l'égide de l'empereur, quelques « têtes pensantes » se sont réunies pour fixer et imposer aux croyants les dogmes et les vérités à croire. Il faut reconnaître que le *credo* qui en découle ne parle plus à nos contemporains.

Dans l'Évangile, il n'est jamais question de La Trinité. Pas de Dieu tout-puissant exigeant que son fils meure pour nous sauver d'un péché originel inventé par Augustin ! Dans l'Évangile, pas de distinction « péché mortel / péché véniel ». Pas de dogmes bizarres concernant la mère de Jésus, dont les Écritures parlent très peu : virginité, immaculée conception, assumption... Pas d'infaillibilité accordée à un pape.

Je pourrais continuer la liste des « inventions » qui datent d'une époque reculée et qu'on ne peut plus accepter. Au lieu de s'éloigner de la religion comme l'avait fait son maître en son temps, l'Église, hélas, a vite



« Que chacun aille son chemin avec droiture et générosité. »

PHOTO : ARCHIVES DANIEL FOURAY, OUEST-FRANCE

calqué son comportement, son gouvernement, sur le modèle impérial, adoptant son faste et son implacable autorité.

Au cours de l'histoire, elle s'est longuement et lourdement compromise avec les royautes. Où est l'Évangile dans le luxe des palais épiscopaux, dans ces guerres et ces massacres... qui ont dû faire frémir le Christ en son éternité ? Où est l'Évangile dans ces comportements sexuels de clercs censés marcher sur « la voie » ?

Que pensent nos « célibataires sacrés » quand ils entendent le passage de Matthieu : « N'appellez personne « père » car vous êtes tous frères. Le plus grand parmi vous devra être votre serviteur. »

Que connaissent-ils du Dieu dont ils parlent ? Dieu, en fait, personne ne

l'a vu ni entendu. On ne peut que le pressentir à travers les mots et la vie du « Galiléen ».

À noter que Jésus et ses disciples n'entretenaient pas une relation étroite et harmonieuse avec le temple. Aucun apôtre, pas même Jésus, n'était prêtre. Ils sillonnaient les chemins de Galilée rejoignant le peuple dans ses difficultés et ses aspirations. Jésus annonçait simplement la bonne nouvelle : un « amour » est offert à tous et sans condition.

Je me permets de recommander deux livres éclairants édités par Karthala : *Pour un christianisme d'avenir*, de John Shelby Spong et *Pour un christianisme sans religion*, de Bruno Mori.

J'admets que « ça décoiffe », j'ai moi-même été bousculée quand j'ai

commencé à découvrir cette remise en cause de mes anciens schémas. Je participais alors à un groupe de réflexion animé par des prêtres, jésuites, théologiens laïcs... Il faut du temps pour quitter ses vieux sabots et pour apprivoiser une foi plus dépouillée, plus réfléchie, plus authentique et dilatante.

Aller dans ce sens créerait un schisme car il est clair que certains (beaucoup ?) ne voudront rien lâcher de ce qu'ils tiennent pour littéralement vrai... mais tant pis ! Renoncer serait lâcheté et fermer une voie de spiritualité à tant de personnes de bonne volonté.

Que chacun aille son chemin avec droiture et générosité sans vouer aux gémonies ceux qui, pense-t-on, s'égareront ! »

## « Pouvoir d'achat et désindustrialisation »

**Économie.** « Nous avons cru que le renoncement à l'industrie serait compensé par l'emploi dans les services. »

J.-M. R. (Vendée) :

« La baisse du pouvoir d'achat des Français par rapport aux autres pays européens résulte du choix de notre politique de désindustrialisation, depuis quarante ans. Nous avons pensé que le renoncement à l'industrie serait compensé par l'emploi dans les services, sauf que les salaires versés dans l'industrie sont d'un meilleur niveau que celui versé dans les services.

On s'est détourné des métiers manuels, dévalorisés, l'objectif étant que 80 % d'une classe d'âge atteigne le niveau du bac. De plus, les 35 heures sans réduction de salaire ont fini de rendre notre industrie non compétitive avec la perte des marchés à l'exportation, d'où notre déficit chronique de la balance commerciale et le chômage massif des jeunes.

Les politiques françaises et l'Europe ont accepté que la Chine nous inonde de ses produits à bas prix qui ont permis de maintenir artificiellement le pouvoir d'achat des classes moyennes. Mais aujourd'hui, le réveil est brutal, après la crise sanitaire, nous constatons que produire en France ne se fera pas au même prix et qu'il



« Les ménages doivent faire un choix. »

PHOTO : ARCHIVES MARC OLLIVIER, OF

faut accepter de payer plus cher ce qui venait de Chine ou d'ailleurs.

Les ménages doivent faire des choix, soit acheter des produits plus durables, et réparables mais plus chers, et accepter que les produits alimentaires de qualité produits en France le soient à des prix qui permettent aux producteurs de vivre, soit se priver de biens non essentiels.

Ce n'est que le début d'un changement de mode de consommation qui va demander des années et des choix qui nous sont imposés aujourd'hui par notre politique à court terme des décennies passées. »

## « Droite et gauche : des valeurs différentes »

**Politique.** « Pour une majorité d'électeurs, la droite et la gauche n'ont plus de sens. Ce n'est pas ma pensée. »

Médard Lebot (Loire-Atlantique) :

« Les mouvements politiques changent. Ils perdent du pouvoir. Les citoyens ne font plus confiance ; ce qui explique les taux élevés d'abstention aux élections. Pour une majorité d'électeurs, la droite et la gauche n'ont plus de sens. Ce n'est pas ma pensée. En observant le comportement des responsables politiques qui aspirent au pouvoir à l'occasion des élections, on constate qu'ils n'expriment pas les mêmes valeurs.

Pour la droite, c'est l'ordre, l'autorité, le pouvoir centralisé, influencé par ceux qui détiennent l'argent. Les élus décident pour les citoyens et leur imposent leurs choix, ce qui se traduit avec le gouvernement actuel par un enrichissement des plus riches et un appauvrissement des plus pauvres.

La gauche exprime d'autres valeurs : la solidarité, la justice, la responsabilité partagée, les prises de décisions par les équipes du terrain, c'est après réflexions et négociations avec les citoyens que les décisions trouvent une application. Les aspirations des personnes sont prises en compte. L'argent n'est qu'un moyen nécessaire, mais ne commande pas les décisions.

Dans de nombreuses communes aux dernières élections municipales, les partis politiques n'apparaissent



« Les citoyens ne font plus confiance. »

PHOTO : ARCHIVES MARC OLLIVIER, OF

pas. Les équipes de gauche sont formées, pour la majorité, par des personnes engagées dans le mouvement associatif. Ceux qui s'affirment plutôt à droite n'expriment pas d'attitudes politiques et disent que seule la vie de la commune les intéresse. Les élus de la gauche disent la même chose.

Les politiques qui se disent du centre se reconnaissent dans les valeurs de la gauche mais, lors des votes, les élus du centre votent le plus souvent avec les élus de droite. Les citoyens attendent des personnes qui s'engagent en politique avec un programme clair et cohérent, établi après débats et négociations, et qu'elles l'appliquent lorsqu'elles sont au pouvoir. »

## « Pour un chrétien, l'espérance demeure »

**Religions.** « L'Église catholique est là pour proposer le message du Christ. Cet appel au dépassement n'est pas un chemin facile. Nous nous en détournons souvent. »

Bernard Dieulangard (Vendée) :

« Fidèle lecteur d'Ouest-France, je ne manque pas d'en lire l'éditorial. Il me fait découvrir des sujets sociétaux variés. Il m'offre des réflexions intéressantes dont je ne partage pas toujours le point de vue. Aussi, je tiens à réagir à l'éditorial du 29 septembre – « La langue de buis » ne passe plus.

- Si Jésus, rendant son dernier soupir, avait fait un sondage, il lui aurait été peu favorable ! Les foules qui, la veille l'acclamaient, s'étaient volatilisées. Méfions-nous de l'interprétation des sondages. Un de nos défis chrétiens est l'espérance.

- Nous chrétiens, avons foi en un Dieu d'amour et non en un Dieu qui juge : Jésus en croix promet le paradis au pire des brigands qui s'engage sur le chemin du pardon.

- Oui, notre monde a été « façonné » par la « chrétienté ». Une chrétienté humaine avec son meilleur (qui a inspiré bon nombre d'institutions), mais aussi son pire pour lequel elle se reconnaît pécheur (comme elle le fait actuellement).



« Nous chrétiens, avons foi en un Dieu d'amour. »

PHOTO : ARCHIVES JÉRÔME FOUQUET, OF

- Vous nous dites que « la figure du Dieu qui veille et qui juge » s'efface et c'est tant mieux, car Dieu est avant tout amour. Mais, comme vous le soulignez, attention car cet effacement peut nous entraîner vers des sables

mouvants dans lesquels l'humanité, démunie de « l'identité et des valeurs », privée de ce « commun », risque de se perdre.

- Oui, l'homme est une valeur sacrée (et pour nous chrétiens créée

à l'image de Dieu) appelé au dépassement. Mais attention comme vous le dites « aux radicalités et aux transgressions » générées par l'orgueil qui sommeille en chacun de nous.

- L'Église n'est pas là pour faire du « racolage » mais pour proposer le message du Christ. Cet appel au dépassement n'est pas un chemin facile. Nous nous en détournons souvent, mais heureusement le sacrement du pardon nous est toujours proposé.

- Oui, nous l'Église (du Pape jusqu'au dernier des fidèles dont je fais partie) n'a pas toujours été dans le temps et les aspirations de la société car le message du Christ y est trop souvent bafoué. Si nous avons blesé, nous en demandons pardon car nous sommes de pauvres pécheurs.

- Pour finir, je salue la repentance de notre Église au sujet des abus sexuels. Puisse-t-elle par cet exemple entraîner sur ce chemin nos grandes institutions.

- Signé : un chrétien convaincu que « la langue de buis » ne passe pas mais que l'espérance demeure. »

## « Pompes funèbres : la vigilance s'impose »

**Société.** « Quand on est confronté à la mort d'un proche, il est difficile de se concentrer et de regarder de près la tarification des différents services proposés par les entreprises de pompes funèbres. »

Arnaud de Perier (Loire-Atlantique) :

« Lorsque l'on est confronté à un décès parmi ses proches, l'on n'est plus dans un état normal (choc, stress, chagrin...) ; il est donc difficile de se concentrer, parfois même de rester lucide.

Mais il est obligatoire de passer par un « opérateur funéraire », c'est-à-dire une entreprise de pompes funèbres. Le mieux, bien sûr, serait de pouvoir prendre le temps de comparer les prix, les prestations (attention, un même groupe peut posséder plusieurs enseignes) – alors même qu'on a du mal à se concentrer et qu'on est perturbé, tracassé de devoir s'impliquer (« en plus il va falloir que je m'occupe de ça ») !



« Il faudra s'assurer que les dispositions du défunt sont respectées. »

PHOTO : ARCHIVES THOMAS BRÉGARDES, OF

La personne qui vous reçoit (« assistant funéraire » ou autre, qui est

d'abord un commercial) sait évidemment tout cela. Elle peut aussi avoir un intérêt aux chiffres de vente (objectifs, primes). C'est la raison pour laquelle un seul magasin, une seule enseigne ne suffisent pas.

Il faudrait pouvoir faire établir un premier devis (ou mieux, plusieurs devis) et prendre ensuite le temps de se concentrer : étudier et comparer. Le but étant en principe de retenir le devis le moins élevé – à qualité comparable.

Mais attention, un devis moins cher ne signifie pas une qualité moindre. De même, une petite entreprise de pompes funèbres fournit en général des services d'une qualité sensiblement égale à celle d'un grand groupe.

à y regarder de près, les différences de prix peuvent être, d'une prestation à l'autre, d'une entreprise à l'autre, très importantes...

Il faut donc faire bien attention ; d'autant que quand le devis est signé, la commande est passée. Le défunt avait-il fait un contrat ou pas ? Auquel cas, tout étant payé par avance et sachant que l'on est resté libre du choix de l'entreprise funéraire, il faudra s'assurer que toutes les dispositions sont respectées. [...]

Invitons donc à bien garder toutes ces questions (et il y en a d'autres certainement, plus celles que l'on peut soi-même se poser), pour le jour où, hélas, l'on sera confronté à un décès et à l'organisation d'obsèques – et ce, d'urgence.



« Mon pays lui refuse l'accueil. »

PHOTO : MATHIEU PATTIER, OUEST-FRANCE

tives pour refuser le dossier présenté, mais le fond du problème est qu'il n'existe pas de moyen d'émigrer en France simplement parce qu'on le choisit, du moins lorsque l'on vient d'un pays dont on refuse les ressortissants. Pourtant, si Yvon parle français, c'est bien à cause de l'histoire partagée entre son pays et le nôtre.

Et nous, avec cette OQTF, nous n'avons pas les moyens d'affirmer notre droit à l'accueillir même en garantissant sa prise en charge financière, jusqu'à ce qu'il touche ses propres revenus. Mon pays lui refuse l'accueil et par là même me refuse le droit à l'accueil. Nos deux libertés sont attaquées. »



# Les jeunes fréquentent moins les cimetières

Dans les cimetières de Rennes (Ille-et-Vilaine), les moins de 40 ans sont peu présents pendant la fête des saints, comme le reste de l'année. Si les rites traditionnels reculent, d'autres voient le jour.

## Reportage

Entre les rangées de pierres tombales du cimetière de l'Est à Rennes, un vieil homme avance, un pot de chrysanthèmes dans les mains. Deux jeunes filles le suivent, la tête dans leurs téléphones. Chaque année pour la fête de la Toussaint, Charlotte et Julie, 17 et 18 ans, accompagnent leur grand-père Jean-Claude sur la tombe de leur arrière-grand-mère. Elles ne l'ont jamais connue. « C'est un moyen de savoir d'où l'on vient », explique Charlotte.

Les deux cousines s'accroupissent à côté de la tombe et déposent les fleurs tandis que Jean-Claude, les mains croisées dans le dos, observe la scène. S'il lit la Bible tous les matins avec son épouse, elles ne sont ni croyantes ni baptisées. C'est seulement « une habitude familiale ».

Les adolescentes sont l'exception qui confirme la règle. Seul 14 % des 18 - 39 ans vont systématiquement au cimetière à la Toussaint, contre un tiers des plus de 40 ans, selon une étude de la Chambre syndicale nationale de l'art funéraire (CSNAF) de 2019. Plus généralement, les Français vont de moins en moins dans les cimetières. « Les familles sont écla-

tées. Avant, on restait dans une ville toute notre vie. Maintenant, c'est plus difficile d'aller régulièrement sur la tombe d'un proche », constate Jean-Claude.

Originaires des Côtes-d'Armor, Bastien et son frère Mathys sont venus jusqu'à Rennes, au cimetière du Nord, pour nettoyer la tombe de leurs arrière-grands-parents. Avec un sécateur, Mathys, « en CAP paysagiste », coupe les branches des arbustes qui dépassent. « La Toussaint ? Non, ça ne nous touche pas trop. » À 17 et 19 ans, ils accompagnent « juste » leur maman qui vient une fois par an entretenir le lieu, « sans date précise ».

### Des rites sur les réseaux sociaux

« Les rites traditionnels se sont étio- lés du fait de la perte de vitesse des pratiques religieuses, de la montée de la laïcité et de certaines valeurs d'individualisme », explique Héléne Bourdeloie, maîtresse de conférences à l'université de la Sorbonne.

Mais esquiver le pèlerinage traditionnel au cimetière ne signifie pas que les jeunes sont moins sensibles à la perte d'un proche. Selon l'étude du CSNAF, leur souvenir d'un défunt

se fait beaucoup « en y pensant, sans avoir besoin de se recueillir en un endroit précis ». Par ailleurs, « d'autres rites se créent, comme des liaisons avec les morts par le biais des réseaux socionumériques ».

En 2018, Maëlle a connu un deuil. Un de ses amis d'enfance est décédé en Thaïlande. Sur la page Facebook du garçon, des dizaines de messages ont été postés. « De voir qu'il avait marqué toutes ces existences, ça faisait du bien. Ça voulait dire qu'il allait continuer d'exister, par les souvenirs », constate-t-elle.

Mais aujourd'hui, trois ans après, la jeune femme de 26 ans préférerait que cette page soit fermée : « C'est comme si on voulait le faire continuer à vivre par les réseaux sociaux, je trouve ça malsain. » Le rôle du numérique dans la gestion du deuil est paradoxal ? « Tantôt il soulage, tantôt il aiguise la peine », acquiesce Héléne Bourdeloie.

Comme depuis deux ans, Maëlle, chrétienne pratiquante, n'ira pas au cimetière. Elle culpabilise un peu. Mais pour elle, la messe est plus importante car ses proches, « ils sont au ciel ».

Isabelle HAUTEFEUILLE.



Comme chaque année pour la fête de la Toussaint, Charlotte et Julie accompagnent leur grand-père, au cimetière de l'Est, à Rennes. PHOTO : MATHIEU PATTIER, OUEST-FRANCE

## La mort à l'école, ce sujet qui reste tabou

« On ne meurt que quand on a fini de vivre. » Cette citation de Françoise Dolto aide à comprendre pourquoi il est si difficile d'appréhender la mort. C'est dans cette optique que Maïf et MGEN ont mené une grande enquête (1) sur la mort à l'école auprès des élèves du secondaire, mais aussi de leurs enseignants et de leurs parents.

« C'est un sujet très présent dans l'esprit des Français. Ils y pensent souvent et y sont confrontés quotidiennement, notamment avec la crise du coronavirus qui nous a tous frappés. Et pourtant, on trouve énormément de résistances quand il s'agit d'en parler, en particulier aux jeunes », explique Louise Jussian, chargée d'étude au département opinion et stratégie d'entreprise pour l'Ifop (Institut français d'opinion publique).

### Une majorité évite d'en parler

Selon l'enquête, sept enseignants sur dix se sentent mal à l'aise d'aborder le sujet avec leurs élèves. 53 % des enseignants évitent d'en parler contre 44 % des parents d'élèves avec leurs enfants. Il existe la peur que son interlocuteur soit en phase de deuil pour 73 % des enseignants et 64 % des parents.

« Pour les enseignants, qui sont



L'enquête révèle aussi que 83 % des enseignants ont déjà été confrontés à la mort, contre 69 % des parents et 55 % des élèves. PHOTO : MAXPPP

souvent très proches des élèves, de leur famille, le sujet de la mort arrive régulièrement dans une année scolaire. Ça peut créer une malaise. » D'ailleurs, 83 % des enseignants ont

déjà été confrontés à la mort, contre 69 % des parents et 55 % des élèves.

L'étude révèle pourtant, ajoute Louise Jussian, « qu'une grande majorité d'enseignants et de parents d'élè-

ves pense que le personnel des collèges et lycées a un rôle à jouer dans l'éducation à la mort ». La moitié des enseignants interrogés souhaitent d'ailleurs bénéficier d'un accompagnement ou d'outils pour pouvoir évoquer ce sujet avec leurs élèves. « Un long travail autour de la mort dans le milieu scolaire reste donc à faire. Il y a une attente des parents vis-à-vis des enseignants, qui sont des pros de la pédagogie et ont un vrai contact avec les jeunes. Et puis, contrairement aux parents, il est certainement plus facile de s'adresser à un groupe en classe qu'à son enfant en face-à-face », estime encore Louise Jussian.

Arnaud WAJZIK.

« La mort, si on en parlait ? » Cet événement prendra ses quartiers à la Cité des congrès de Nantes, les 4 et 5 novembre. Le programme s'articule autour de trois thématiques : le deuil, l'impact et le numérique.

(1) L'enquête a été réalisée auprès de 1 002 enseignants du secondaire ; 1 000 parents d'élèves scolarisés dans le secondaire ; et 1 002 d'élèves scolarisés en collèges et lycées, représentatif de la population française de chaque cible.

## La Toussaint avant le jour des défunts

Ce lundi 1<sup>er</sup> novembre, les catholiques célèbrent tous les saints. « La foule innombrable de ceux et celles qui ont été de vivants et lumineux témoins du Christ », est honorée souligne l'Église catholique. Une voie qui n'est pas réservée. « Tous les hommes sont appelés à la sainteté, par des chemins différents », appuie-t-elle.

De nombreux hommes et femmes contemporains ont été béatifiés. Le pape François a par exemple récemment promulgué un décret reconnaissant « les vertus héroïques du serf de Dieu » à l'homme d'État français Robert Schuman, artisan de la réconciliation entre la France et l'Allemagne, après la Deuxième Guerre mondiale.

La journée du 2 novembre, elle, est consacrée aux défunts. C'est l'occasion, pour les familles, de se rendre au cimetière pour fleurir les tombes. L'an dernier, en pleine pandémie de Covid-19, le pape François avait célébré la messe des défunts depuis la chapelle du cimetière teutonique, au Vatican.

« Il y a tant de choses mauvaises qui nous amènent à désespérer en ce moment, à croire que tout sera une défaite finale, et qu'après la mort il n'y a rien », avait-il déclaré,



Le Covid a bouleversé les rapports des familles avec leurs défunts. PHOTO : ARCHIVES MARC OLLIVIER, OUEST-FRANCE

insistant sur l'espérance vers laquelle se tournent les chrétiens en ce jour.

Un an plus tard, la pandémie persiste à travers le monde. Le Vatican a donc publié, le 28 octobre, un décret permettant d'obtenir des indulgences plénières pour les défunts pendant tout le mois de novembre. Objectif : « Répondre à la nécessité d'éviter les foules » dans les cimetières du 1<sup>er</sup> au 8 novembre et diluer la fréquentation dans les églises et oratoires, spécifiquement le 2 novembre.

Alan LE BLOA.

## La France en bref

### Trois jeunes alpinistes français portés disparus au Népal

Trois jeunes alpinistes français engagés dans une expédition de haut niveau au Népal sont portés disparus à la suite d'une avalanche sur un sommet de la région de l'Everest. Les trois hommes, âgés d'une vingtaine d'années, appartiennent au Groupe excellence alpinisme national (GEAN), formation d'élite de la fédération. Ils font partie d'un groupe arrivé fin septembre dans la région du Khumbu, pour gravir plusieurs sommets entre 5 000 et 6 000 m d'altitude, situés au sud de l'Ama Dablam (6 814 m). Tous trois préparaient une ascension sur un sommet proche de l'Ama Dablam et le dernier contact téléphonique avec eux depuis leur bivouac remonte au 26 octobre, selon la FFCAM (Fédération française des clubs alpins et de montagne). Un hélicoptère affrété par la fédération a effectué samedi une reconnaissance et repéré des « traces d'ascension ainsi que les débris d'une avalanche de grande ampleur », a indiqué la Fédération.

### Environ 3 000 personnes dans une rave party dans le Loiret

Environ 3 000 personnes participaient hier matin, sans incident, à une rave party dans le Loiret, à Ouzouer-sur-Trézée, a-t-on appris auprès de la



Un hélicoptère a été affrété, samedi, au Népal, pour effectuer une reconnaissance sur les lieux de la disparition (Photo d'illustration). PHOTO : ARCHIVES PRAKASH MATHEMA, AFP

préfecture. La fête avait débuté vers minuit dans la nuit de samedi à dimanche. Les gendarmes, en surveillance, ont intercepté du matériel, mais sans empêcher la tenue de l'événement. « Il y a environ 3 000 participants. Ça se passe dans le calme », a précisé la même source préfectorale.

### Un élu du Calvados meurt après avoir été percuté sur un chantier

Le premier adjoint au maire de Janville

(le Calvados), est décédé vendredi, des suites de ses blessures. Le 21 octobre, le septuagénaire avait été heurté par le bras mécanique d'une tractopelle. Il travaillait sur la réfection d'un chemin de la petite commune située près de Caen, en compagnie du maire. Selon les premiers éléments de l'enquête, ce dernier était aux commandes de l'engin et aurait percuté accidentellement son adjoint. Entendu par les gendarmes,

parquet de Caen a été saisi de l'affaire, aucune plainte n'a pour le moment été déposée.

### Carrefour vise la neutralité carbone en 2040

Le géant de la grande distribution Carrefour a annoncé, hier, qu'il comptait atteindre la neutralité carbone en 2040. En utilisant notamment 100 % d'électricité renouvelable et en réduisant sa consommation d'énergie, il espère réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 70 % d'ici à cette date et compenser ensuite chaque année la part restante d'émissions résiduelles. Cet objectif ne concerne pas ses fournisseurs.

3 9 19  
3919  
Pour les femmes victimes de violences  
24 h/24 et 7j/7

URGENCE  
114  
OU  
Numéro d'urgence par SMS

119  
Pour les enfants en danger.  
24 h/24 et 7j/7

AUJOURD'HUI  
LE GRAND JEU  
A GAGNER  
NUMÉROS BONUS  
3 NUMÉROS EN PLUS À GRATTER SUR VOTRE CARTE  
RENDRE-VOUS AVEC VOTRE JOURNAL  
ouest france  
LA FIN



## Quimper vend des pierres tombales d'occasion

Depuis 2006, des monuments et objets funéraires sont récupérés sur des sépultures dont la concession n'est pas renouvelée. Ils sont remis à neuf pour être revendus à des prix très réduits.

### Insolite

La Ville de Quimper (Finistère) met en vente des monuments funéraires d'occasion. Dalles, stèles, croix, pots, pierres tombales : tous proviennent de concessions échues qui ne sont pas renouvelées par leurs propriétaires. « Lorsque nous reprenons un emplacement, nous retirons les monuments qui recouvrent la tombe et autres décorations, précise Daniel Lescoat, conservateur des cimetières de la Ville de Quimper. Une cinquantaine de concessions sont concernées chaque année. »

Entre 130 € et 1 200 €

Les éléments qui constituent le monument funéraire, sont donc récupérés ; les inscriptions sont enlevées et les pierres polies afin d'être réutilisées. Ce qui permet à la Ville de les remettre en vente à petits prix.

Sur le catalogue en ligne, le prix des monuments en granit varie entre 130 € et 1 200 €. Contre 2 200 € et 3 850 € neufs. Les dalles d'occasion, elles, vont de 50 € à 100 €. On peut également trouver des plaques à partir de 3 €.

L'enlèvement, la gravure et le remontage des monuments sont à la charge des acheteurs. « En achetant d'occasion, on peut avoir un monument personnalisé pour 2 000 € environ. Alors que ça peut monter jusqu'à plus de 4 000 € en neuf », ajoute Daniel Lescoat.

L'idée de récupérer des monuments funéraires ayant été la dernière demeure à d'autres défunts peut paraître saugrenue voire déplacée. Mais ce sont les propriétaires des concessions eux-mêmes qui ont suggéré l'idée à la Ville de Quimper qui s'est mis à leur donner une seconde



Daniel Lescoat, conservateur des cimetières de Quimper (Finistère) Les éléments qui constituent le monument funéraire sont donc récupérés, les inscriptions sont enlevées et les pierres polies afin d'être réutilisées. PHOTO : OUEST-FRANCE

vie, en 2006. « Nous étions l'une des premières villes de France à le faire, avec Lyon », souligne-t-il.

### Nouvelle vie pour le granit

Mais que deviennent les ossements des défunts dont la concession est échue ? « Ils partent à la crémation puis dans un jardin du souvenir. Sauf si la famille précise qu'elle souhaite les placer dans un ossuaire. Un registre est tenu pour savoir où sont mis les ossements des défunts », répond Daniel Lescoat.

Plusieurs raisons ont motivé la col-

lectivité à sauter le pas. La première est environnementale : « Avant, lorsque l'on reprenait un emplacement, tout partait à la déchetterie. Et on se servait des pierres pour faire des bordures. Mais on en avait trop », explique le conservateur des cimetières. Réutiliser les pierres permet également à des familles aux revenus modestes d'acquiescer un monument en bon état, moins cher.

Cette initiative permet également de réduire les frais de reprise des emplacements expirés, pris en charge par la municipalité. « Cela coûte cher.

Il faut enlever les ornements, s'occuper des ossements et reboucher », indique Daniel Lescoat. Là, le bénéfice lié à la vente est réinjecté dans le budget de la mairie.

En ce moment, dix-huit monuments sont à vendre. « Ça part bien. Tous les ans, on en vend une quinzaine », relance Daniel Lescoat. Les acheteurs viennent de toute la France puisque le catalogue est consultable en ligne. « Certains achètent même des dalles pour en faire des tables en granit. »

Emmanuelle CADIEU.

## Sur la tombe d'un être cher, un QR code ravive les souvenirs

### L'idée

Certains souvenirs peuvent s'estomper avec le temps. Pour y remédier, il est désormais possible de flasher, avec son smartphone, un simple QR code apposé sur la tombe d'un proche pour faire défiler, en quelques clics, des photos et des vidéos du passé, ou écouter la musique préférée de l'être cher : voici le concept innovant que propose Catherine Lobrichon, originaire de Vannes (Morbihan).

« Je voulais transformer des moments tristes en instants vivants », explique Catherine Lobrichon. Pour cela, elle crée en 2020 le service Auctus Vitae avec Olivier Rousseau, un ami informaticien, et

développe une interface simple d'utilisation. « Tout se fait sur un site internet, ce n'est pas une application mobile. Nous voulons que ce soit très intuitif pour être accessible à tous, et surtout à tout âge. »

### « Laisser une image positive »

Rien de très compliqué en effet. Après une inscription en ligne, l'utilisateur peut commander un QR code au tarif de 97 €. « Dès le règlement en ligne, la personne reçoit des codes pour rejoindre un espace personnel sécurisé. Elle peut alors télécharger jusqu'à 2 Go de contenus mémoires. »

Un accès que chacun peut partager – ou non – avec ses proches pour qu'ils puissent, eux aussi, alimenter la

page en photos et vidéos. Le QR code est reçu quelques jours plus tard à son domicile, prêt à être collé sur la tombe.

« Tout est fait pour faire vivre le souvenir. Chacun espère laisser une image positive dans l'esprit de ses proches. Nous y contribuons », souligne Catherine Lobrichon. Depuis quelques jours, plusieurs fonctionnalités complètent l'offre d'Auctus Vitae comme la livraison de fleurs grâce à un réseau de fleuristes partenaires, ou encore l'achat de prestations d'entretien des sépultures par les pompes funèbres directement via son espace personnel.

Luca SALVATORE.

Informations sur auctusvitae.com



Le QR code donne accès à des textes, musiques, vidéos et photos qui rappellent le défunt. PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

## La Bretagne en bref

### Lanester : fauchée sur la voie rapide, une femme décède

Un peu avant 23 h samedi, une femme, qui se trouvait sur la voie rapide Nantes-Quimper, est décédée après avoir été heurtée par une voiture, à la hauteur de Lanester (Morbihan). Âgée de 42 ans, la victime, originaire du pays de Quimperlé (Finistère), était mère de famille.

L'automobiliste impliqué, un homme âgé de 19 ans, s'est tout de suite arrêté et a appelé les secours. Très

choqué, il a été transporté par les pompiers d'Hennebont à l'hôpital du Scorff, à Lorient.

La compagnie de gendarmerie de Lorient a ouvert une enquête. D'après les premiers éléments recueillis par les gendarmes, la quadragénaire venait du festival Insolents, qui se déroulait samedi soir au Parc des expositions du pays de Lorient, situé à proximité du lieu du drame.

### Guerlesquin : plus de 1 000 teufeurs dans l'ex-abattoir

Une rave party, qui a commencé samedi soir, s'est poursuivie jusqu'à hier soir, dans les anciens locaux de l'abattoir Tilly-Sabco, à Guerlesquin (Finistère). Au plus fort du rassemblement, elle a réuni entre 1 000 et 1 300 personnes, venant essentiellement du Finistère et des Côtes-d'Armor. La préfecture du Finistère avait pris un arrêté interdisant tout rassemblement de ce genre, pour ce week-end de la Toussaint. Les organisateurs encourent à une sanction pénale et à une amende de 1 500 €.

Le son a été coupé à 17 h 30, et il ne restait plus que 150 personnes sur le site, hier soir, selon la préfecture. 120 procès-verbaux ont été dressés à 18 h, dont 80 pour usages de stupéfiants et une vingtaine pour conduite en état alcoolique. Le reste pour con-



Le site de Tilly-Sabco, à Guerlesquin est sans activité depuis 2018. PHOTO : OUEST-FRANCE

duite sous l'emprise de stupéfiants. Les pompiers sont intervenus au moins six fois pour évacuer des personnes.

### À Saint-Malo, le festival Quai des Bulles bat son plein



Les festivaliers et les auteurs se sont retrouvés avec un immense plaisir pour cette édition anniversaire. PHOTO : MARTIN ROCHE/OUEST-FRANCE

Les retrouvailles sont belles au festival de la bande dessinée de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine). Après une page blanche en 2020, Quai des Bulles revient pour fêter ses 40 ans avec le public et les auteurs. Habituellement, le festival attire plus de 40 000 amoureux du 9<sup>e</sup> art. Cette édition, excep-

tionnellement sur quatre jours, devrait connaître une même affluence. Les visiteurs se pressent au Palais du Grand large pour découvrir les expositions et au Quai Saint-Malo pour se faire dédicacer leurs albums. Quai des Bulles se poursuit ce lundi, à Saint-Malo. Lire aussi en Cultures.

**10 000** Près de 10 000 visiteurs ont sillonné les allées du Festival du livre en Bretagne de Carhaix (Finistère) ce week-end, selon le

## Un patron de bar menacé : le suspect en fuite

Les faits ont eu lieu hier matin à Auray (Morbihan). Une rue du Bono a été bouclée plusieurs heures. Le GIGN est intervenu dans l'après-midi.

« C'était très impressionnant. Des hommes en noir, tout un dispositif de sécurité... » Rue Jeanne-d'Arc, au Bono (Morbihan), dimanche en fin de journée. Quelques riverains discutent de la journée étrange qu'ils ont vécue : depuis 10 h, leur quartier a été bouclé par des forces de sécurité. « Je suis sortie de chez moi à midi, raconte une riveraine, et je suis tombée sur des gendarmes qui m'ont dit de rentrer. J'ai passé la journée enfermée. » Une autre, au contraire, sortie plus tôt, a été empêchée de rentrer chez elle, et évoque « des forces de l'ordre lourdement armées ».

### Il brandit une arme de poing

Ce déploiement de forces de l'ordre est en lien avec des faits, survenus hier matin à Auray, commune distante de quelques kilomètres. D'après nos informations, à 9 h 30 hier, un homme est entré au bar-tabac Le Clemenceau, rue Barré, et a commandé deux paquets de cigarettes.

L'homme a fait semblant d'avoir oublié son porte-monnaie, et est sorti le chercher dans son véhicule. Le gérant, suspectant une arnaque, a suivi le client qui, une fois à l'extérieur, a brandi une arme de poing. Et a menacé le patron du bar pour pouvoir s'enfuir.

Alertée, la gendarmerie d'Auray a



Le gérant du bar Le Clemenceau a été menacé par un homme armé, hier matin à Auray (Morbihan). PHOTO : OUEST-FRANCE

concentré ses recherches au Bono. Le maire Yves Dreves a été sur le pont toute la journée. « La gendarmerie a suivi le suspect, qui s'était réfugié au Bono », explique-t-il.

Les forces de l'ordre, gendarmerie d'Auray et PSIG (peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie) ont notamment repéré une maison où le suspect était susceptible de s'être réfugié, et ont sécurisé le quartier, dès 10 h.

Vers 16 h 30, le GIGN est intervenu, mais a constaté que le suspect n'était pas dans la maison. Aucune interpellation n'a pu avoir lieu. Le dispositif de sécurité a été levé et l'enquête se poursuit.

Sibylle LAURENT.

## Les bonnes pratiques de l'élevage laitier

Des agriculteurs de plusieurs pays européens viennent de visiter la ferme expérimentale de Trévarez, à Saint-Goazec (Finistère).

La ferme expérimentale de Trévarez, de Saint-Goazec (Finistère), vient de recevoir la visite d'une cinquantaine d'agriculteurs, de conseillers et de chercheurs venus d'Angleterre, d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne, de Croatie et de France.

Ils font partie du programme Nefertiti. « C'est un projet européen qui dure quatre ans et demi, explique Mathieu Merthe, chargé de missions Europe et Innovation pour la chambre d'agriculture de Bretagne. Il y a une vingtaine de pays au total, avec dix réseaux thématiques, qui ont un enjeu pour l'agriculture : le carbone, l'élevage bio, l'élevage de précision, la gestion de l'eau, etc. En Bretagne, il y a trois groupes. Un qui travaille sur la question du carbone, un autre sur la question de l'élevage laitier biologique et un dernier sur l'élevage laitier de précision. »

Chaque année, une « cross visit » est organisée et les groupes se retrouvent. À Saint-Goazec, ils ont échangé sur l'élevage laitier bio et l'élevage laitier de précision. « À la fin de la rencontre, nous réfléchissons



Des agriculteurs, conseillers et chercheurs se sont retrouvés, à Saint-Goazec (Finistère). PHOTO : OUEST-FRANCE

à comment diffuser la connaissance et on voit ce que retient chaque participant », précise Caroline Evrat Georgel, responsable de projet à l'Institut de l'élevage.

Jeff Cornic et Sylvia Marty, qui se sont installés en 2015 à Guéhenno (Morbihan), expliquent : « Ces rencontres nous permettent d'ouvrir nos yeux et nos oreilles pour bénéficier d'autres manières de fonctionner, pour simplifier le travail, et pour partager ce que l'on fait. »

Anthony RIO.

## Deux coprésidentes de l'Ouest au Parlement européen

Marie-Pierre Vedrenne, 38 ans, et Valérie Hayer, 35 ans, ont été élues, en mai 2019, sur la liste Renaissance aux élections européennes. La semaine passée, les 23 députés Renaissance ont désigné ce binôme à la coprésidence de la délégation, en remplacement de Stéphane Séjourné, élu à la tête du groupe parlementaire Renew Europe.

Marie-Pierre Vedrenne a dirigé la Maison de l'Europe à Rennes avant de rejoindre le Parlement européen. Spécialiste du commerce international, elle est vice-présidente de la commission du commerce international, membre titulaire de la commission de l'emploi et des affaires sociales, suppléante de la commission des pétitions et vice-présidente de la délé-



Marie-Pierre Vedrenne et Valérie Hayer. PHOTO : RENAISSANCE, UE

gation ACP-UE. Elle est également conseillère régionale en Bretagne.

Originaire de la Mayenne, Valérie Hayer est coordinatrice de la commission des budgets et membre suppléante de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie.

## Breizh Biodiv : La Poste s'engage pour la biodiversité

Créée en décembre à l'initiative du conseil régional, la fondation Breizh Biodiv soutient financièrement des initiatives dans le domaine de la biodiversité. Une convention avec La Poste vient d'être signée à Dinan (Côtes-d'Armor), faisant du groupe l'un des financeurs.

« Breizh Biodiv accompagne les premiers lauréats d'un appel à projets sur la biodiversité et la forêt : Le Minihic-sur-Rance, pour la plantation de 1 500 arbres et l'association

Clim'action Bretagne Sud, pour replanter dans quatre communes du Morbihan (Theix, Languidic, Saint-Congard et Sulniac) », souligne Carole Le Behec, présidente de la commission environnement de la Région. « Au niveau national, 332 017 hectares de forêts ont été financés par La Poste, précise le délégué régional de La Poste, Jean-Christophe Merkle. En Bretagne, ce sont treize projets bas carbone et biodiversité. »



# La crémation en plein boom dans le département

La moitié des décès donnent lieu à une crémation dans le département. Soit dix points de plus que la moyenne nationale. L'association crématisiste fait le point sur ce marché en plein essor.

## Plus de 4 300 crémations à l'année

Pendant des siècles, l'Église y a vu un défi à la doctrine chrétienne, avant de finalement lever son interdit le 8 mai 1963... Pour autant, la crémation est longtemps restée une pratique funéraire presque anecdotique. « À peine 1 % des décès étaient concernés en 1981 », rappelle Chantal Crenol, présidente de l'Association crématisiste du Morbihan et du Finistère sud.

Depuis, la crémation est entrée dans les mœurs avec l'évolution des mentalités en matière d'obsèques. En 2010, cela représentait près d'un tiers des cérémonies funéraires. On en est désormais à 50 % dans le Morbihan, et même 60 % dans le pays de Lorient, contre 40 % au niveau national. De 4 300 à 4 600 crémations sont ainsi réalisés à l'année sur les trois sites du département (Plescop-Vannes, Noyal-Pontivy et Kerletu à Lorient). Deux autres crématoriums doivent voir le jour à Ploërmel et Allaire, pour répondre à une demande en constante progression.

## Les raisons de cet essor

L'explication est d'abord financière. « Cela revient moins cher aux familles, entre 2 500 € et 3 000 €, en comptant la dispersion des cendres », relève Chantal Crenol. Le coût serait en moyenne de 4 300 € pour une inhumation. La crémation permet aussi de ne pas faire peser sur les générations futures, l'entretien d'une tombe. Et « c'est aussi un choix écologique. Nous partons du principe qu'il faut laisser la terre aux vivants. La crémation est beaucoup moins polluante. »

## L'importance du recueillement

Chantal Crenol met en avant l'importance du rituel et du recueillement en présence du cercueil avant que la crémation ait lieu, avec un gros effort porté ces dernières années sur la formation des maîtres de cérémonie. Les salles sont sonorisées pour les prises de parole et la diffusion de



Entre 4 300 à 4 600 crémations sont réalisés dans le Morbihan, avec trois crématoriums (Plescop-Vannes, Noyal-Pontivy, Kerletu à Lorient).

musique, avec aussi des écrans pour diffuser vidéos et photos du défunt.

## Le même statut qu'un corps inhumé

L'urne découverte fin août sur une plage de Plomeur avait vivement interpellé le mouvement crématisiste sur « l'éthique du devenir des cendres d'êtres humains. Autour de la mort, il faut du respect, de la dignité et de la décence. Une loi de 2008, relative à la législation funéraire, a conféré aux cendres un statut et une protection comparables à ceux accordés à un corps inhumé. » Chantal Crenol rappelle qu'il revient aux collectivités et aux opérateurs funéraires de correctement informer les familles endeuillées des différentes possibilités du devenir des urnes ou des cendres. « Contrairement à

certains propos, volontaires ou non, la dispersion des cendres est toujours et encore autorisée, en pleine nature, en mer, en montagne, au jardin du souvenir du cimetière communal ! ». Mais elle est soumise à une déclaration en mairie.

## Le business des métaux récupérés

Prothèses en titane, dents en or, bijoux... Des kilos de métaux en tout genre sont récupérés à l'issue des crémations et revendus à des entreprises spécialisées. L'affaire est juteuse. Cela a rapporté 4 millions d'euros aux crématoriums l'an passé. « Il y a comme une omerta. On demande que ces recettes soient bien inscrites dans les comptes d'exploitation. On souhaiterait que l'argent puisse servir à la prise en charge des cré-

mations de personnes dépourvues de ressources, que cela fasse l'objet de dons, ou que cela retourne dans les caisses de la Sécurité sociale. Il faudrait que l'Assemblée se prononce là-dessus », estime la présidente. Le crématorium de Kerletu, à Lorient, seul équipement du département à opérer en régie municipale, est sur ce point un exemple à suivre, totalement transparent. La revente des métaux a généré 34 000 € de recettes en 2020, dont l'utilisation a été discutée au sein d'un comité d'éthique.

Renaud GARNIER.

Association des crématisistes du Morbihan et Finistère sud : maison des associations, cité Allende, 12, rue Colbert, 56100 Lorient, tél. 06 63 59 05 50.

## Le campus s'initie aux graffs avec Ezra

Le graffeur lorientais Ezra poursuit sa résidence au campus de l'UBS. Il y a proposé, jeudi, un atelier d'initiation.



Une quinzaine d'étudiants et de personnels de la faculté des sciences de l'UBS de Lorient ont participé à l'atelier d'initiation au graffiti d'Ezra, juste devant l'une de ses fresques.

Dans un petit espace extérieur de la faculté des sciences de l'UBS de Lorient, ils étaient une quinzaine d'apprentis graffeurs à se joindre à l'atelier d'initiation d'Ezra, ce jeudi. « Nous discussions de ses fresques à la pause et il m'a invité à venir », se souvient Pierre Borio. L'étudiant en master génie civil n'en est pas à ses débuts dans le graffiti. Mais il a choisi un modèle l'obligeant à faire « ses premiers pas dans l'abstrait ».

Des débuts, bombes de couleur à la main, qu'ont aussi entrepris des personnels du campus. « On a régulièrement des choses proposées pour les professionnels de l'université, mais rarement avec les étudiants », confie Louise et Caroline. Si certains laissent place à leur imagination, d'autres ont repeint les portes du service culture et vie des campus de l'université, en se basant sur le modèle d'œuvres d'artistes en tout genre.

« J'ai passé 15 jours sur les fresques murales de la fac des sciences et là, je poursuis ma résidence », sourit Ezra. Le graffeur professionnel dissémine ses œuvres dans l'établis-

sement. « Des statues en 3D, des peintures... Je ramène des choses progressivement, pour que tout le monde puisse rentrer dans mon univers ».

L'artiste, François Kernan, est accueilli par l'UBS depuis septembre et y reste jusqu'en avril 2022 dans le cadre du projet culturel de l'année portant sur les arts urbains. « Nous voulions travailler avec des artistes locaux et on appréciait le travail d'Ezra », confie Julie Kerguen, du service culture et vie des campus de l'université.

Une opportunité dont personnels et étudiants de la fac de sciences se sont emparés. Via l'atelier, et grâce aux échanges avec l'artiste. « Les gens passent, regardent, je leur explique les bases du graffiti », explique l'artiste.

Cette année, Ezra sera aussi à Vannes et Pontivy, où il réalisera des fresques et proposera d'autres ateliers d'initiations. Le prochain est le jeudi 18 novembre, à l'IUT de Pontivy.

## « Venir en aide aux familles de multiples »

Mère de jumeaux de 4 ans, elle préside Jumeaux et plus du Morbihan. Elle revient sur les missions de l'association.

### Trois questions à...

**Murielle Lavernette**, mère de jumeaux âgés de 4 ans et présidente de l'association Jumeaux et plus du Morbihan

### Qu'est-ce que Jumeaux et plus du Morbihan, à quoi sert l'association ?

Nous sommes une association familiale, loi 1901, créée en 1992 et rattachée à la Fédération nationale Jumeaux et plus qui, elle, regroupe plus de 15 000 familles en France. Notre but est de venir en aide aux parents de multiples (jumeaux, triplés et plus). Parce que l'annonce d'une telle grossesse n'est pas facile à encaisser, entraîne souvent un certain isolement et que ces enfants ne sont pas forcément voulus. Nous avons également une mission de prévention médicale quant aux risques de grossesse prématurée, pour laquelle nous bénéficions de l'appui d'experts nationaux de la santé. Dans le Morbihan, nous avons 54 familles adhérentes, soit 128 enfants à ce jour.

### Quel est votre champ d'action ?

Nos adhérents bénéficient d'un soutien moral, via notre réseau de solidarité parentale. Ce dernier s'étend autour des familles lors des rencontres que nous organisons tout au long de l'année. Par ailleurs, nous aidons financièrement les familles en leur mettant à disposition du matériel de puériculture, comme des poussettes doubles, par exemple. Nous avons enfin des partenariats locaux et nationaux donnant droit à des réductions pour les vacances, les loisirs, l'alimentation et les accessoires de puériculture.

### Quand auront lieu les prochaines rencontres ?

Le 11 novembre, à 17h, au Centre de la



Murielle Lavernette a rejoint Jumeaux et plus du Morbihan en 2017, alors qu'elle se posait « des questions existentielles » sur sa grossesse. Depuis cet été, c'est elle qui préside l'association.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

dîner entre parents près de Vannes. Le 11 décembre 2021, un arbre de Noël à Lorient. Le lieu sera communiqué ultérieurement aux inscrits. Une musicienne animera un atelier et fera de l'éveil musical pour les plus jeunes. Il paraît même que le Père Noël sera de passage ! Le contexte de crise sanitaire nous a mis des bâtons dans les roues. Alors les familles sont très demandées, elles veulent rencontrer du monde. Nous remettons petit à petit nos rencontres à l'agenda pour permettre aux familles de sortir de leur isolement.

Paul LOUAULT.

### Infos et inscription

07 82 38 38 86 ; jumeauxetplus56.wordpress.com.

## « L'ARS doit aider chaque hôpital »

La députée de Pontivy mise sur un « rééquilibrage » dans l'offre de soins. Et se montre plutôt optimiste pour le Centre Bretagne.

### Trois questions à...

**Nicole Le Peih**, députée.

### L'entrée en application de la loi Rist (\*), initialement prévue cette semaine, a été reportée à 2022. Vous êtes satisfaite ?

Oui, la loi Rist méritait d'être appliquée. Il la fallait pour éviter cette course à l'échafaud qui grève les budgets des hôpitaux mais il nous faut mieux la préparer et assurer les permanences des différents services médicaux. Je suis en contact régulier avec le Groupement hospitalier du Centre-Bretagne (GHCB), avec la direction comme les syndicats. D'après ce que j'ai pu entendre autour de moi, je pense qu'il y aurait bien un engagement des effectifs. Je pense que la majorité des médecins accepteraient de venir.

### Comment pouvez-vous en être sûre ?

Déjà il y a eu le travail du Ségur de la santé. Avec la fin du *numerus clausus*, entre 2018 et 2021, le nombre de places ouvertes en deuxième année de médecine a augmenté de 30 % à Rennes et 8 % à Brest. D'ici 2040, la Bretagne va accueillir 400 000 personnes. Je crois que cette population nouvelle va changer la donne. Il faudra des services partout.

### Vous dites que le « GHCB est un hôpital récent, qui doit être soutenu ». Comment ?

L'Agence régionale de santé (ARS)



Nicole Le Peih, députée. PHOTO : OUEST-FRANCE

devra aussi revoir ses critères pour aider chaque hôpital. Il faut un rééquilibrage, une prise de conscience. À Pontivy, il y a 32 000 passages aux urgences par an pour 6,5 équivalents temps plein. À Lorient, c'est 42 000 passages par an, pour 29 équivalents temps plein.

### Recueilli par Aurélie DUPUY.

(\* Cette loi porte sur la santé et entend notamment encadrer la rémunération des médecins intérimaires, ce qui fait craindre que ceux-ci fuient les secteurs ruraux, avec des risques de fermetures de services au Centre hospitalier du Centre-Bretagne.

## Le Morbihan en bref

### Jusqu'à 500 teufeurs dans une rave-party à Théhillac

Une rave-party rassemblant environ 200 teufeurs se poursuit, ce dimanche 31 octobre, à Théhillac, près de Redon (Ille-et-Vilaine). Au démarrage, dans la nuit de samedi à dimanche, 500 personnes ont investi un hangar où était stockée de la paille. L'agriculteur propriétaire a tenté de les chasser mais en vain.

La fête devait se terminer dimanche matin mais les organisateurs ont décidé de jouer les prolongations, après avoir prévenu les gendarmes présents. Ces derniers ont procédé à de nombreux contrôles. La rave-party se poursuit sans incident majeur alors même que le préfet du Morbihan a pris un arrêté interdisant les « rassemblements festifs à caractère musical », en ce week-end de la Toussaint.

Une rave-party a également rassemblé plus de 500 teufeurs près de la forêt du Gâvre, à Plessé (Loire-Atlanti-



Ce week-end, comme ici à Guerlesquin, des teufeurs ont organisé une rave-party à Théhillac. PHOTO : OUEST-FRANCE

que), à une vingtaine de kilomètres de là, tandis qu'une autre, qui a réuni jusqu'à 1 000 personnes, a eu lieu dans les anciens locaux de l'abattoir Tilly-Sabco, à Guerlesquin, près de Morlaix (Finistère).

**LES JARDINS D'ARCADIE**  
Libre d'être ici.

"On vit tellement mieux à la Résidence Services Seniors de Vannes."

Location d'appartements du studio au T3

Appartements rénovés

Présence 24h/24

A 600 m du port

POUR EN SAVOIR PLUS :  
26, rue Jeanne d'Arc  
56000 Vannes  
**02 97 46 04 05**






Au cimetière naturel  
de Souche, mémorable rime  
avec biodégradable.

## DU NOIR AU VERT

# les nouvelles pratiques funéraires

*Comme les mentalités, les rites mortuaires évoluent. Ils expriment désormais le souci de ne pas altérer l'environnement. Et les cimetières verdissent.*  MARIE-CAROLINE DURIER

Dans la vie de sociétés humaines, la mort occupe une part essentielle : les sépultures datant de 100 000 ans retrouvées au Proche-Orient en témoignent. Parmi les monuments les plus impressionnants que l'Antiquité égyptienne nous a légués, les mastabas (vers 2700 avant notre ère) et les pyramides, sous lesquelles reposent les pharaons, illustrent l'importance des pratiques

funéraires. La crémation fut également un rituel pratiqué pendant toute l'Antiquité, jusqu'à son interdiction par l'Église en 789, condamnation réaffirmée par le pape en 1886. Il faudra attendre 1963 pour que celle-ci soit levée.

### Changements de rites

Il n'empêche, la liberté de choix des funérailles a été décrétée par les pouvoirs publics en 1887 et le premier

crématorium de France fut construit, deux ans plus tard, au cimetière du Père-Lachaise, à Paris (75). Il en existe aujourd'hui plus de 190.

Si elle ne concernait que 1 % des obsèques en France en 1980, la crémation compte pour 39 % des funérailles de nos jours. Cette pratique est donc entrée dans les mœurs. Le prix fait partie des principales raisons de ce choix. Le coût moyen d'une inhumation

s'élève en effet à 4 300 €, contre 3 800 € pour une crémation selon la Confédération des professionnels du funéraire et de la marbrerie.

Dans le contexte actuel de crise de la biodiversité et du climat, l'argument écologique est également pris en considération. Si la crémation apparaît globalement moins polluante que l'inhumation (cette dernière génère 833 kg de CO<sub>2</sub>), elle nécessite tout de





*Crématorium columbarium du Père-Lachaise (Paris). Les cendres de Maria Callas y sont déposées.*



*Les nouveaux rituels manifestent un fort sentiment d'appartenance à la nature.*



*La dispersion des cendres en mer est réglementée.*

même la combustion de 42 m<sup>3</sup> et rejette des dioxines voire du mercure dans l'atmosphère. Mais la construction d'un caveau ou d'un monument souvenir en granit importé et leur entretien pendant toute la durée de la concession (le plus souvent 30 ans) sont épargnés à la planète.

### Cimetières verts

Toutefois, un enterrement en pleine terre, sans caveau ni monument, abaisse l'empreinte carbone (quantité de gaz à effets de serre induite) en dessous de celle de la crémation. S'ils sont encore peu nombreux en France, les

cimetières écologiques rencontrent de plus en plus d'intérêt. À Pruillé (49), près d'Angers, les familles des défunts peuvent ensevelir les urnes biodégradables dans un parc de plusieurs hectares sans pierres tombales, mais planté d'arbres.

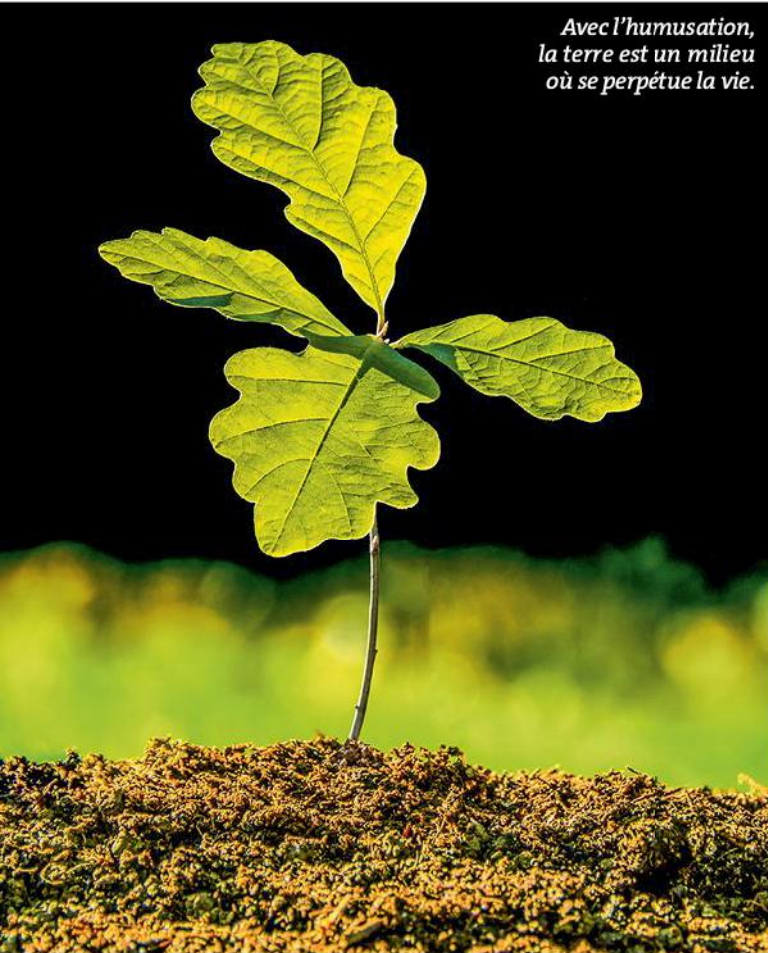
Créé en 2015, à Niort, dans les Deux-Sèvres, le cimetière de Souché fait référence en matière de lieu de sépulture écologique. Des cercueils ou des urnes biodégradables non traités y sont ensevelis en pleine terre, sans caveau ni monument. Y sont aussi dispersées les cendres, mêlées à des copeaux de bois...

### FUNÉRAILLES, QUE DIT LA LOI ?

Aujourd'hui, seules l'inhumation et la crémation sont autorisées et dans des conditions réglementées. Dans tous les cas, l'utilisation d'un cercueil est obligatoire. Il doit être en bois pour l'inhumation, mais peut être en carton pour la crémation. Pour cette dernière, l'usage d'une urne cinéraire est requis, sauf en cas de dispersion immédiate des cendres dans le jardin du souvenir du crématorium. L'enterrement, qui doit se tenir dans les 6 jours après le décès, peut avoir lieu dans la commune de résidence du défunt, celle où il est décédé ou celle où se situe le caveau familial. Des dérogations sont possibles, mais souvent refusées en raison du manque d'emplacements. L'enterrement d'un cercueil ou d'une urne dans une propriété privée est soumis à autorisation préfectorale. Après une crémation, l'urne peut être placée dans une sépulture ou un columbarium, ou les cendres répandues dans un jardin du souvenir ou un espace naturel non aménagé (hors voies publiques et jardins privés). Depuis 2008, on ne peut plus les conserver au domicile ou les partager.



*Avec l'humusation,  
la terre est un milieu  
où se perpétue la vie.*



“ Pour faire un jardin, il faut un morceau de terre et l'éternité. ”

Gilles Clément  
(inscription dans le cimetière de Souché)

Il n'est pas pratiqué de soins de thanatopraxie (les formaldéhydes employés polluants) et les défunts portent des vêtements en fibres naturelles. Depuis 2019, la ville de Paris offre ces mêmes possibilités d'inhumation respectueuses de l'environnement sur une partie du cimetière d'Ivry (propriété de la Ville de Paris dans le Val-de-Marne).

## Devenir humus

Encore interdites en France, d'autres solutions funéraires existent comme l'aquamation et la résomation, qui permettent de dissoudre les chairs dans une solution

alcaline chaude. Les os sont ensuite réduits en poudre et placés dans une urne. Cette technique est légale dans 16 États nord-américains, en Australie et au Canada.

La promession, pratique autorisée en Suède, Angleterre, Corée du Sud et Afrique du Sud, consiste à tremper le corps dans l'azote liquide avant de le placer sur une table vibrante pour provoquer sa destruction en particules. D'autres choix sont possibles comme l'humusation (transformation du corps en humus après 12 mois), ou l'inhumation des cendres avec du terreau et une graine d'arbre.



*Le lin, une matière  
biodégradable idéale pour  
le linge mortuaire.*



*Roses, iris et  
lilas blancs.*

PHOTOS SHUTTERSTOCK

## LES FLEURS DU DEUIL

On retrouve des fleurs sur les momies des pharaons (lire *Rustica* n° 2703, p. 4), les Grecs utilisaient l'iris, l'amarante, l'ache, le myrte ou la rose pour tresser couronnes et guirlandes. À Rome, ce sont les roses, lis, asphodèles, safrans et buis qui décorent les monuments funéraires. À cause de l'origine profane de cette coutume, une période de sobriété florale est imposée par l'Église, à l'exception de l'if ou du buis, symboles d'éternité. Au XIX<sup>e</sup> siècle revient la tradition des fleurs en gerbes, en croix ou en couronnes lors des obsèques et dans les cimetières. Quant au chrysanthème, fleur impériale du Japon, c'est à la fin de la Première Guerre mondiale qu'il prend la place de première fleur du souvenir qu'on lui connaît aujourd'hui, aux côtés du myosotis, de la rose ou du myrte. Elle a l'avantage de fleurir à la période de la Toussaint et, ainsi, de colorer chaque année les cimetières au cœur de l'automne.